

L'ONE EN CHIFFRES

2016

Table des matières

L'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL	7
◆ 1. LES STRUCTURES DE SUIVI DE LA GROSSESSE DE L'ONE	7
■ Répartition du nombre de structures de suivi de la grossesse par subrégion.....	7
■ Implantations des structures de suivi de la grossesse et des plateformes prénatales	8
■ Evolution du nombre de structures de suivi de la grossesse	8
■ Fréquentation des structures de suivi de la grossesse de l'ONE.....	9
◆ 2. LES STRUCTURES DE SUIVI MÉDICO-SOCIAL DE L'ENFANT.....	11
■ Répartition du nombre de structures de suivi de l'enfant par subrégion.....	11
■ Implantations des structures de suivi de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles.....	11
■ Evolution du nombre de structures de suivi de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles	12
■ Evolution de la fréquentation dans les structures de suivi de l'enfant	13
■ Activités dans les structures de suivi de l'enfant.....	14
◆ 3. LES PROFESSIONNELS MÉDICO-SOCIAUX DE PREMIÈRE LIGNE	16
■ Les Travailleurs Médico-Sociaux (TMS).....	16
■ Les médecins de consultations	17
■ Les volontaires.....	17
L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE	18
◆ 1. EVOLUTION DU NOMBRE DE PLACES D'ACCUEIL ET DU NOMBRE D'ENFANTS EN FWB.....	18
◆ 2. BILAN DES PLANS CIGOGNE	18
■ Plan Cigogne II.....	18
■ Plan Cigogne III.....	18
◆ 3. COUVERTURE DE L'ACCUEIL.....	19
■ Taux de couverture en terme de nombre d'enfants de 0 à 3 ans inscrits dans un milieu d'accueil ou à l'école maternelle.....	19
■ Taux de couverture en terme de nombre de places	20
■ Cartographie du Taux de couverture en terme de nombre de places.....	21
■ Détail du nombre de places et nombre de structures d'accueil.....	22
◆ 4. DÉTAIL DES PLACES ET STRUCTURES D'ACCUEIL	22
■ Places et milieux d'accueil subventionnés par l'ONE.....	22
■ Places et milieux d'accueil non subventionnés par l'ONE.....	24
◆ 5. ACCESSIBILITÉ	25
■ Participation financière des parents.....	25
■ Intervention Accueil.....	25
■ Taux de fréquentation dans les milieux d'accueil subventionnés.....	26
■ Taux de rotation dans les milieux d'accueil subventionnés.....	26
■ Taux d'occupation	27
L'ACCUEIL TEMPS LIBRE	29
◆ 1. L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	29
◆ 2. LES ÉCOLES DE DEVOIRS	31
■ Reconnaissances	31
■ Subventions	31
◆ 3. LES CENTRES DE VACANCES.....	32
LES PROJETS EX-FESC	33
L'ACCUEIL SPÉCIALISÉ (0-7 ANS)	34

LA PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ÉCOLE	35
L'ADOPTION	36
◆ 1. LA PROCÉDURE D'ADOPTION	36
◆ 2. L'ACTIVITÉ DU SERVICE ONE ADOPTION	36
◆ 3. LES NOUVEAUX CANDIDATS EN ATTENTE D'UNE PROPOSITION D'ENFANT	37
◆ 4. LES PARENTS EN RÉFLEXION SUR LE DÉSIR DE « NON-PARENTALITÉ »	38
◆ 5. LES PARENTS DE NAISSANCES AYANT CONFIE LEUR ENFANT	39
◆ 6. LES ENFANTS CONFIE EN 2016 : L'APPARENTEMENT	40
◆ 7. LE SUIVI POST ADOPTIF	40
◆ 8. LA RECHERCHE DES ORIGINES	40
L'ACTION ENFANCE MALTRAITÉE	41
◆ 1. DU SIGNALEMENT À LA PRISE EN CHARGE	41
◆ 2. ORIGINE DES SIGNALEMENTS	42
■ Les signalements non professionnels	42
■ Les signalements professionnels	42
■ Les envoyeurs	43
◆ 3. LES MOTIFS DE SIGNALEMENT	44
◆ 4. L'ANALYSE DE LA DEMANDE	45
◆ 5. LA PRISE EN CHARGE	45
■ Maltraitances diagnostiquées	46
■ Indications de prise en charge (dans le cadre d'un travail de diagnostic)	47
◆ 6. CLÔTURE	47
◆ 7. PERSPECTIVES	48
LA SANTÉ À L'ONE	49
◆ 1. DÉPISTAGE VISUEL	49
■ Bilan des dépistages en Fédération Wallonie-Bruxelles	49
■ Nombre d'examen réalisés par province et estimation de couverture	49
■ Dépistage visuel en milieu d'accueil	50
■ Suivi des enfants chez un ophtalmologue	50
◆ 2. PLATEFORME D'AUTOFORMATION EXCELLENCIS	50
LES FORMATIONS	51
◆ 1. PARTICIPATION AUX FORMATIONS CONTINUES	51
◆ 2. EVALUATION DE LA FORMATION CONTINUE	52
◆ 3. EVOLUTION DE LA FORMATION CONTINUE AU FIL DES ANS	53
LA COMMUNICATION AVEC LES USAGERS - L'ONE À L'INTERNATIONAL	54
◆ 1. LE DÉVELOPPEMENT D'OUTILS DE PROMOTION ET D'ÉDUCATION DE LA SANTÉ	54
■ Les brochures d'information	54
■ Les animations de terrain	55
◆ 2. FACEBOOK, TWITTER, AIRS DE FAMILLES, ONE.BE, LES MÉDIAS	57
■ Facebook	57
■ Twitter	57
■ Audiences des microprogrammes « Airs de familles »	57
■ Télévision	57

■ Web (One.be + YouTube)	57
■ Webdocumentaires	58
■ Audience d'ONE.be	58
■ L'ONE dans la presse	58
◆ 3. LES COLLOQUES ET LES SÉMINAIRES EN BELGIQUE ET À L'ÉTRANGER	59
■ Eurochild	59



L'accompagnement Médico-Social

1

Les structures de suivi de la grossesse de l'ONE

■ Répartition du nombre de structures de suivi de la grossesse par subrégion

	Consultations prénatales de quartier (CPNQ)	Consultations prénatales hospitalières (CPNH)
Région de Bruxelles-Capitale	8	6
Brabant wallon	1	0
Hainaut	1	14
Liège	0	3
Luxembourg	0	0
Namur	2	1
TOTAL FWB	12	24

Note(s) :

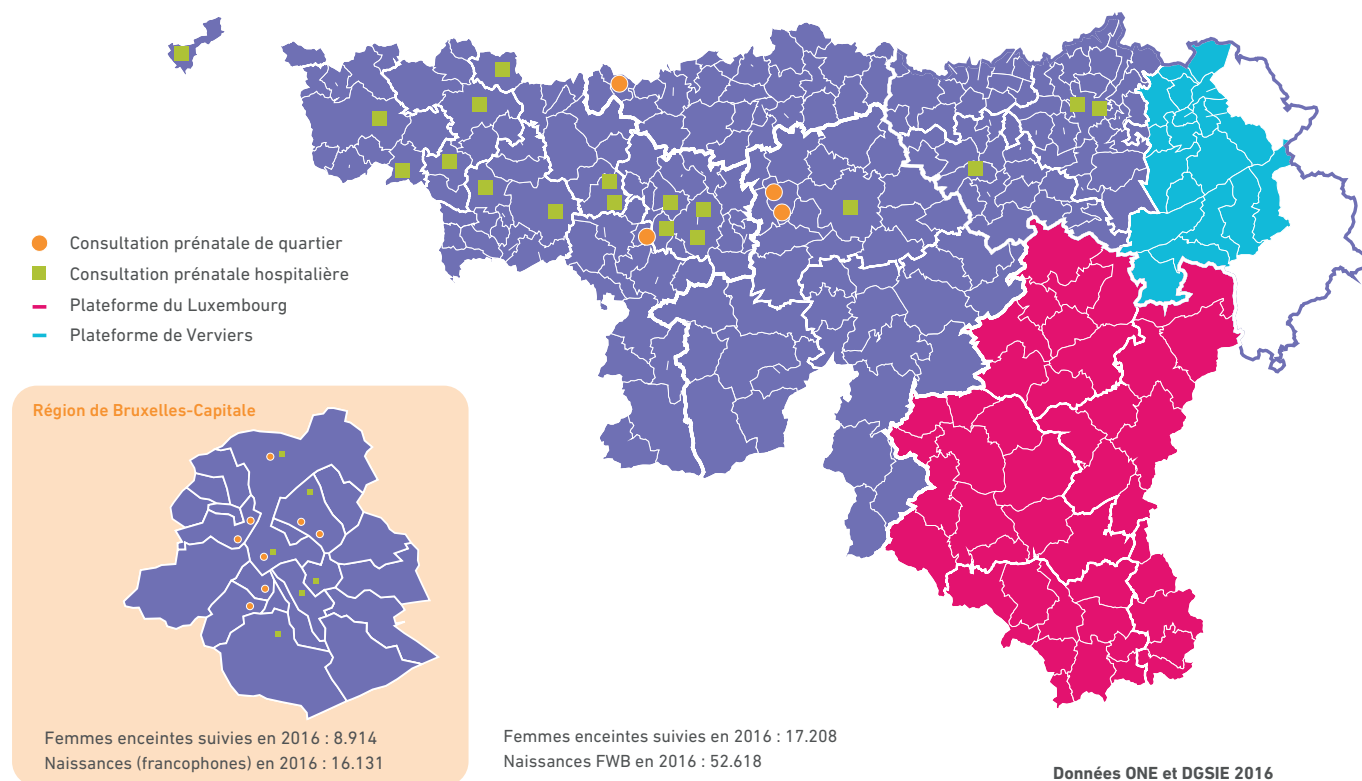
- les consultations prénatales de quartier (CPNQ) : consultations d'initiative privée (mouvements féminins, comités indépendants,...) ou communale, subventionnées par l'ONE ;
- les consultations prénatales hospitalières (CPNH) : consultations organisées en partenariat au sein des hôpitaux, ces derniers apportant le volet médical du suivi tandis que l'ONE apporte le volet psychosocial.

Le suivi des grossesses est assuré à travers deux types de consultations, les Consultations Prénatales Hospitalières (CPNH) et de Quartier (CPNQ). Ces structures assurent la guidance médico-sociale des futurs parents, le suivi des grossesses, la préparation à l'accouchement et la prise en charge de l'enfant.

En 2016, l'ONE compte **12 CPNQ** et **24 CPNH**. La majorité de ces structures se situent en Région de Bruxelles-Capitale et dans la province du Hainaut, ce qui s'explique à la fois par la densité plus élevée du tissu hospitalier dans ces secteurs géographiques, ainsi que par la vulnérabilité moyenne plus importante enregistrée au sein de ces populations.

Il n'existe aucune consultation prénatale en province du Luxembourg, mais, depuis 2012, il existe un dispositif de suivi dénommé plateforme d'accompagnement prénatal. Son fonctionnement consiste en un accompagnement, réalisé par les TMS du secteur prénatal, de situations de grande vulnérabilité. Ces situations sont référées par des gynécologues conventionnés avec l'ONE ou des services sociaux, actifs en province du Luxembourg. En 2015, une deuxième plate-forme a été mise en place en province de Liège dans l'arrondissement de Verviers.

■ Implantations des structures de suivi de la grossesse et des plateformes prénatales



■ Evolution du nombre de structures de suivi de la grossesse

	2012	2013	2014	2015	2016
Consultations prénatales de quartier (CPNQ)	17	17	14	14	12
Consultations prénatales hospitalières (CPNH)	26	26	26	23	24
TOTAL FWB	43	43	40	37	36

Sur les cinq dernières années, on observe que le nombre de Consultations prénatales est resté stable jusqu'en 2013, tandis qu'il a légèrement fléchi depuis.

Ceci s'explique par une série de fermetures de Consultations prénatales où l'activité était devenue très faible.

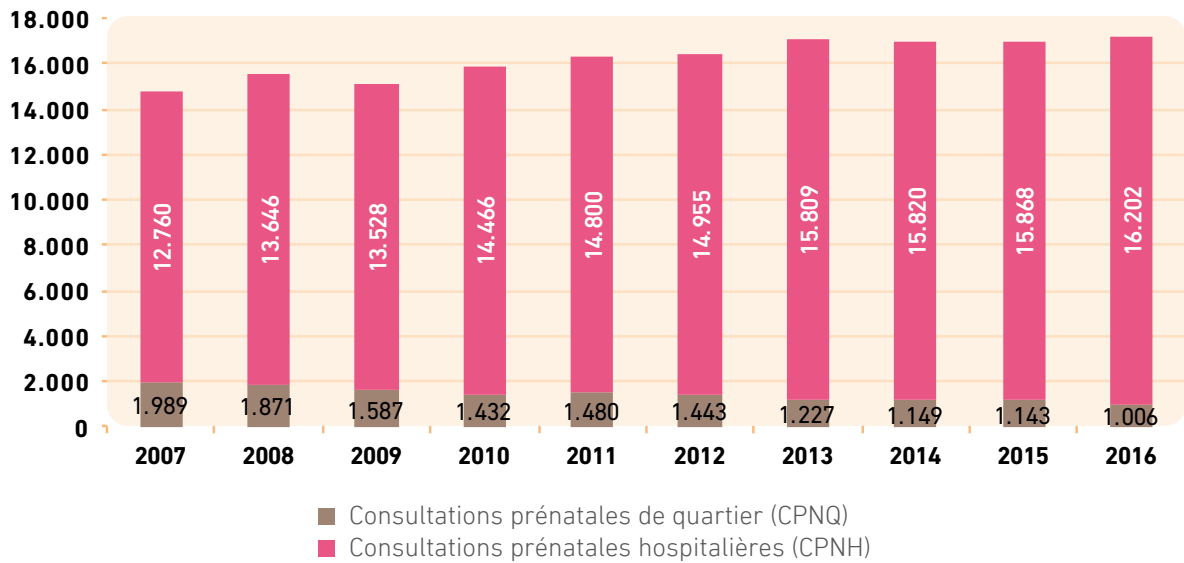
En 2014, il s'agissait de trois consultations prénatales de quartier situées dans le Hainaut et en province de Liège.

En 2015, ce fut le cas de la Consultation prénatale du site de Comines du Centre Hospitalier de Mouscron, de celle du Centre de Santé de Trazegnies et de celle de la Clinique Reine Astrid à Malmedy.

Enfin, en 2016, la CPNQ de Lessines a été transformée en CPNH et rattachée au Centre Hospitalier EPICURA, tandis qu'il a été mis fin aux activités de la CPNQ d'Andenne au début de l'année, en raison du faible nombre de futures mères qui y étaient inscrites (12 en 2015).

■ Fréquentation des structures de suivi de la grossesse de l'ONE

Evolution du nombre de nouvelles inscrites par type de structure de suivi de la grossesse en Fédération Wallonie-Bruxelles



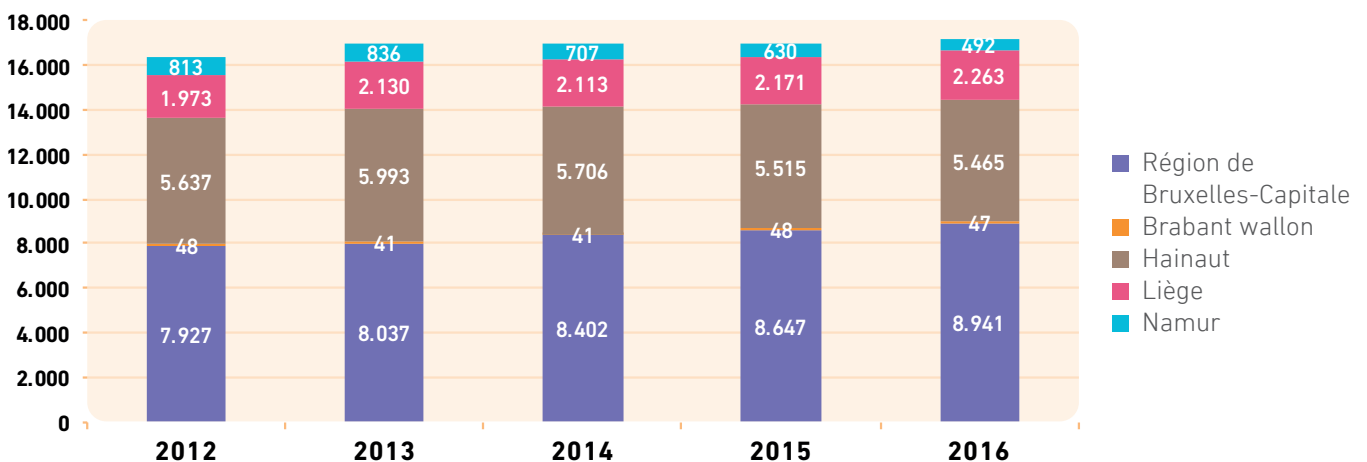
En considérant globalement les structures de suivi prénatal de quartier et hospitalières, le nombre de nouvelles inscrites poursuit une tendance significative à la hausse sur les 10 dernières années, avec un effet de stabilisation sur les quatre plus récentes.

On peut avancer deux causes principales à cet effet de stabilisation : d'une part, les ressources disponibles de l'Office en TMS ne permettent pas de prendre en charge davantage de situations, malgré les besoins constatés. D'autre part, le taux de natalité est à la baisse depuis 2012, la stabilisation observée entraîne donc que la part des futures mères suivies par l'ONE sur les naissances totales est en hausse.

L'évolution est toutefois nettement différenciée entre CPNH et CPNQ. Ainsi, l'évolution du nombre de nouvelles inscrites en CPNH représente, entre 2006 et 2015, une augmentation de près de 27 %, alors qu'une évolution inverse d'environ 50 % est observée en CPNQ.

Cette évolution souligne l'intérêt de mener les activités de suivi prénatal en partenariat avec les infrastructures hospitalières, dès lors qu'elles sont largement fréquentées par la population pour le suivi de grossesse.

Evolution du nombre de nouvelles inscrites par subrégion d'implantation des structures



La répartition sur les cinq dernières années des nouvelles inscrites en Consultations prénatales selon les subrégions où ce suivi est pratiqué permet d'observer une nette augmentation des femmes suivies en Région de Bruxelles-Capitale (+13 %), la proportion de futures mères en situation de vulnérabilité y étant plus importante que la moyenne globale. La province de Liège a connu une évolution nettement à la hausse en 2016, principalement au CHR La Citadelle.

Dans le Hainaut, on constate par ailleurs une légère diminution des nouvelles inscrites de 2014 à 2016, bien que le recul affiché de 5 ans permet d'observer une certaine volatilité de ces chiffres hennuyers. A Namur, la baisse depuis 2013 est imputable à une collaboration plus difficile au CHR de Namur.

Activité médicale dans les structures de suivi de la grossesse de l'ONE

	Inscrites annuelles	Nouvelles inscrites	Nouvelles inscrites / Naissances	Examens médicaux	Examens / Nouvelles inscrites
Région de Bruxelles-Capitale	12.088	8.941	55,4%	54.643	6,1
Brabant wallon	67	47	1,2%	268	5,7
Hainaut	8.473	5.465	40,0%	40.216	7,4
Liège	3.329	2.263	20,5%	17.110	7,6
Luxembourg	0	0	0,0%	0	N.A.
Namur	757	492	9,8%	3.135	6,4
TOTAL FWB	24.714	17.208	32,7%	115.372	6,7

Notes :

- Les inscrites annuelles représentent les femmes enceintes qui se sont présentées au moins une fois dans l'année à une consultation ONE.
- Le nombre de naissances exclue les naissances germanophones des cantons de l'est et estime à 90% celles de Bruxelles.
- Le nombre de naissances ainsi calculé est issu des publications 'Mouvements de la population' de la DGSIE du SPF Economie pour l'année 2016.

La ventilation des futures mères inscrites par subrégion est cohérente avec la répartition du nombre de structures, avec toutefois une surpondération pour les structures bruxelloises, dont le volume moyen d'activité est significativement plus élevé que la moyenne générale par structure toutes subrégions confondues. C'est donc en Région de Bruxelles-Capitale que les futures mères suivies en Consultation prénatale ONE sont les plus nombreuses. Viennent ensuite le Hainaut et Liège.

Le taux de couverture moyen des Consultations prénatales en Fédération Wallonie-Bruxelles atteint presque 33 %, en légère augmentation par rapport à 2015 où ce chiffre était de 31 %. Ce taux de couverture moyen masque toutefois de grandes disparités régionales. Ainsi, le taux de naissances suivies est significativement plus élevé dans le Hainaut et surtout à Bruxelles, et significativement plus faible à Liège, particulièrement plus faible à Namur et presque inexistant dans le Brabant wallon.

Le nombre moyen d'examen par nouvelle femme enceinte inscrite tourne quant à lui autour de 7. Il reflète les recommandations du Collège des Conseillers gynécologues de l'ONE liées au suivi de la grossesse.

S'agissant de la plate-forme d'accompagnement prénatal de la province du Luxembourg, les statistiques d'activité ne sont pas incluses dans le tableau chiffré, attendu que l'approche du suivi qui y est réalisé est fort différente des autres structures classiques de suivi prénatal. Le volet psychosocial du suivi réalisé par les TMS y est ainsi bien moins contigu du volet médical réalisé par les prestataires médicaux dont l'Office s'adjoint la collaboration dans les Consultations prénatales, soit directement (en CPNQ), soit indirectement via l'infrastructure hospitalière (en CPNH).

Pour la plate-forme prénatale du Luxembourg, le nombre de nouvelles demandes d'accompagnement prises en charge était de 40 en 2012, 57 en 2013, 78 en 2014, 82 en 2015 et 70 en 2016.

23 des accompagnements entamés en 2015 ayant été poursuivis en 2016, cela porte le nombre total de prises en charge à 93 pour l'année 2016.

Pour la plate-forme prénatale de l'arrondissement de Verviers, démarrée en 2015, une trentaine de futures mères ont pu être prises en charge au cours des 9 premiers mois de fonctionnement.

Par la suite, en 2016, 54 nouvelles demandes d'accompagnement ont pu être prises en charge par la plateforme. La création de la plateforme est encore récente et une part du travail du personnel affecté est encore liée à la construction de contacts avec les différents partenaires locaux.

■ Répartition du nombre de structures de suivi de l'enfant par subrégion

	Consultations pour Enfants	Maisons de l'enfance	Antennes de consultation	Consultations périodiques	Cars sanitaires	TOTAL
Région de Bruxelles-Capitale	75	0	5	0	0	80
Brabant wallon	28	0	5	10	0	43
Hainaut	130	1	80	28	0	239
Liège	77	1	33	20	2	133
Luxembourg	18	0	2	3	3	26
Namur	31	0	30	16	1	78
TOTAL FWB	359	2	155	77	6	599

En 2016, il existe 599 structures de suivi de l'enfant de 0 à 6 ans environ sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie- Bruxelles.

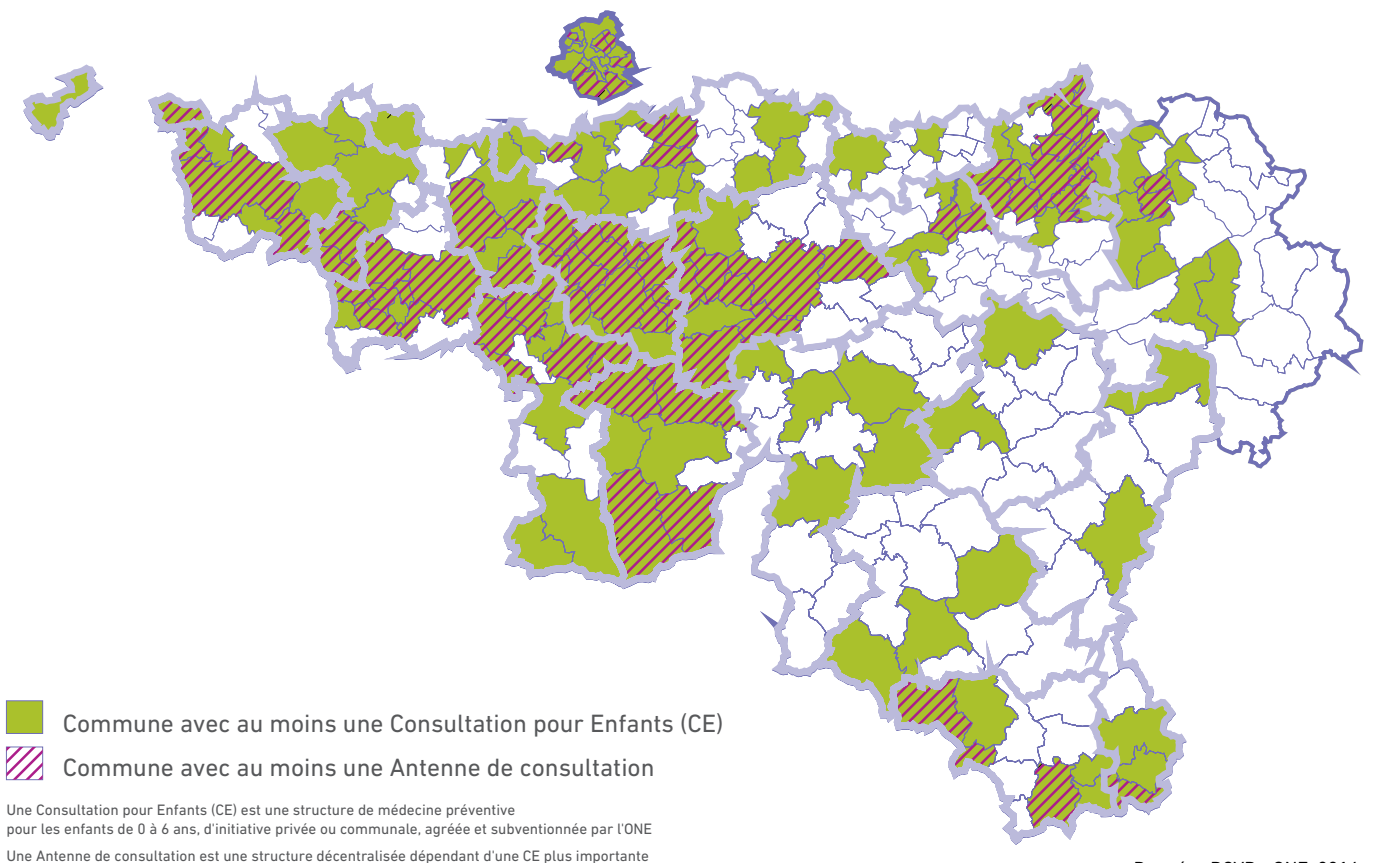
Ce chiffre est identique à celui de 2015.

La grande majorité sont des Consultations pour enfants agréées et subventionnées par l'ONE ainsi que leurs antennes.

Le solde consiste en des consultations organisées par l'ONE, qu'il s'agisse de consultations périodiques ou de cars sanitaires circulant dans les villages et hameaux à faible densité démographique des provinces de Luxembourg, de Liège et de Namur.

■ Implantations des structures de suivi de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles

Communes avec au moins une implantation de Consultation pour enfants et/ou Antenne de consultation

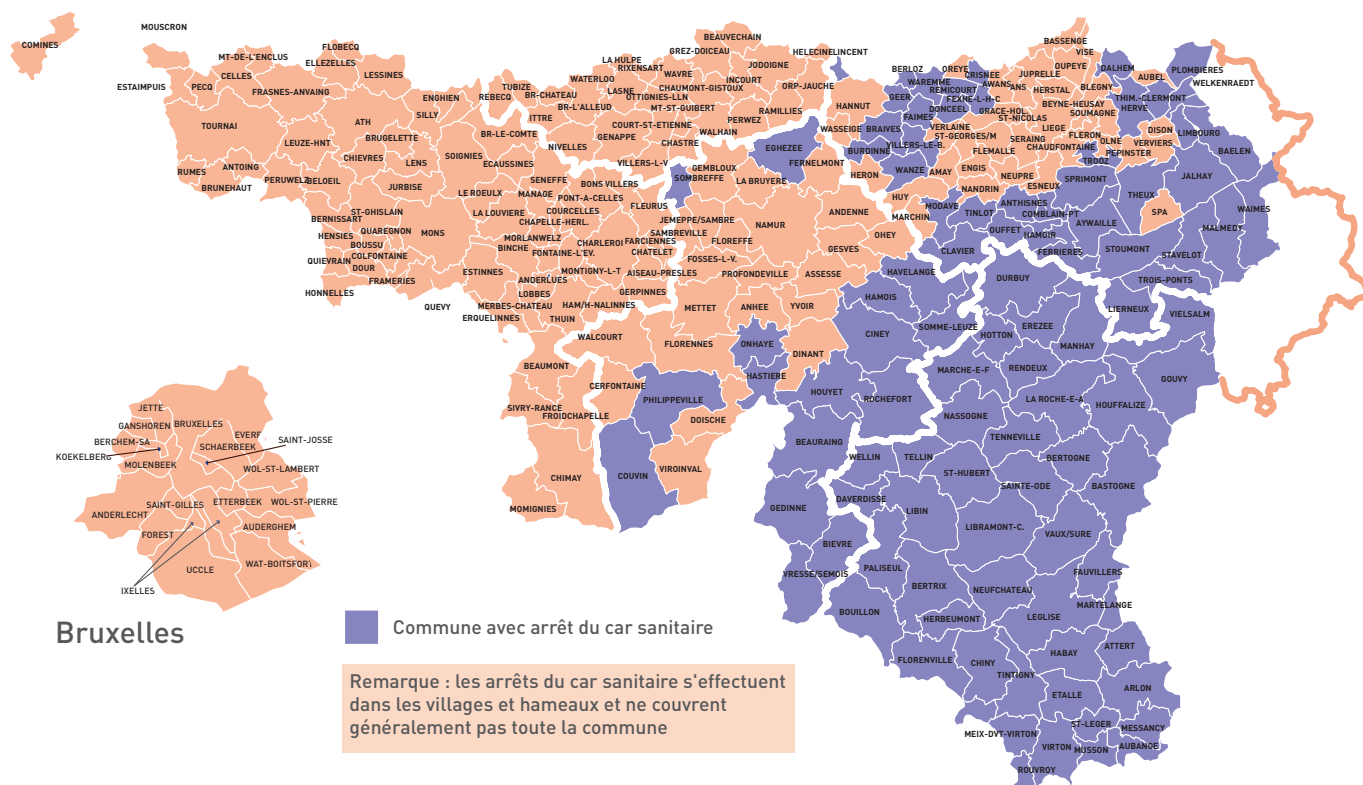


Données DCVD - ONE 2016

Les structures pour enfants sont réparties sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais de façon variable. Parmi ces structures, les plus importantes sont les Consultations pour enfants proprement dites et les Antennes. La répartition de ces deux types de structures de suivi de l'enfant est reprise dans la cartographie ci-dessus et complétée par les autres types de structures telles que les Consultations périodiques, les cars sanitaires et les Maisons de l'enfance.

En dehors des structures fixes ou mobiles, il existe par ailleurs un service proposé par l'ONE qui est appelé Surveillance Elargie à Domicile (SED) qui assure l'accompagnement de la famille. Celui-ci est renforcé dans les cas où l'offre des services ONE est périodique ou ne répond pas à l'ensemble de la demande sur un territoire donné. Cette offre permet à l'ONE de répondre à sa vocation de service universel.

Communes avec arrêt de cars sanitaires



■ Evolution du nombre de structures de suivi de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles

	2012	2013	2014	2015	2016
Consultations pour Enfants	365	359	359	358	359
Maisons de l'enfance	2	2	2	2	2
Antennes de consultation	162	162	161	158	155
Consultations périodiques	86	81	81	75	77
Cars sanitaires	6	6	6	6	6
TOTAL FWB	621	610	609	599	599

Depuis 2011, le nombre de ces structures de suivi de l'enfant poursuit une évolution légèrement baissière, ce qui s'explique essentiellement par la fermeture de certaines consultations peu fréquentées et/ou le regroupement de certaines d'entre elles avec d'autres structures, sans que ce mouvement ne constitue toutefois une tendance de fond structurelle.

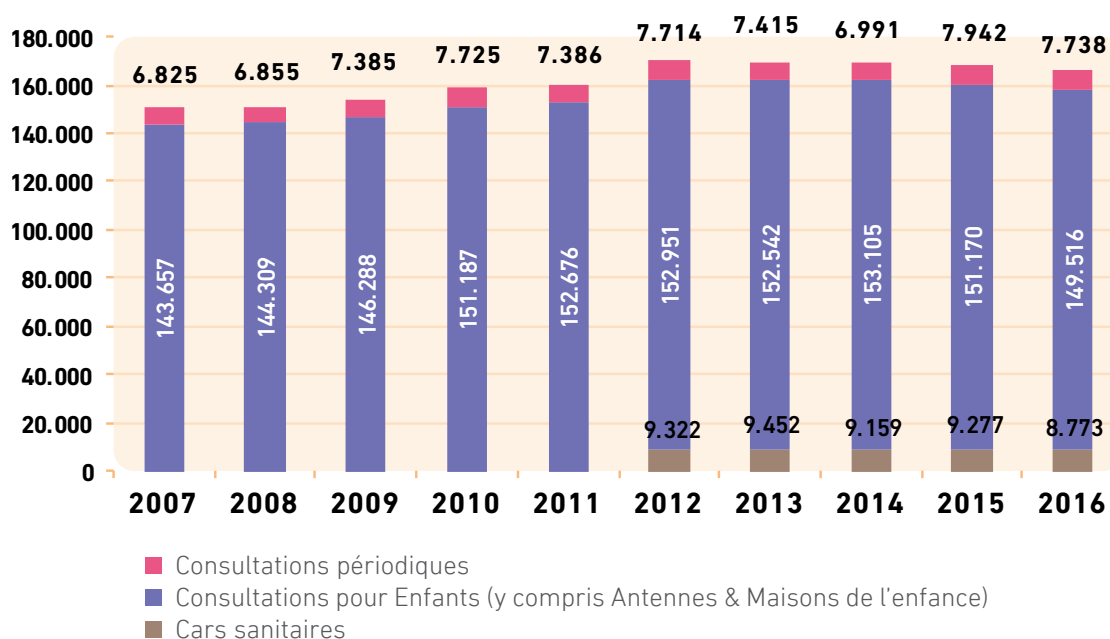
La suppression de certaines Consultations pour enfants s'accompagne parfois de leur transformation en antennes d'autres structures principales.

En 2016, on relève plus particulièrement la création d'une nouvelle Consultation pour enfants bicommunautaire à la Rue Nicolay à Bruxelles, en partenariat avec la Ville de Bruxelles et Kind & Gezin.

Les Consultations périodiques sont proportionnellement davantage touchées par le phénomène de fermeture et/ou de regroupement que les autres types de consultation étant donné qu'elles ont souvent un volume d'activités plus faible. L'Office est en effet davantage amené à organiser lui-même des structures de consultation dans des zones plus rurales, où l'activité est plus faible.

Néanmoins, en 2016, quatre nouvelles Consultations périodiques ont été créées en Province de Liège en remplacement de tournées de car sanitaire, à Villers-le-Bouillet, Aywaille, Dalhem et Francorchamps, ce qui a plus que compensé les fermetures intervenues en cours d'année.

■ Evolution de la fréquentation dans les structures de suivi de l'enfant



Note(s) :

- Le nombre d'inscrits annuels en cars sanitaires n'est pris en compte qu'à partir de 2012 (données non disponibles antérieurement).
- Les informations concernant les maisons de l'enfance (2) et les antennes de consultations (158) sont reprises dans les consultations pour enfants.

Sur l'horizon des 10 dernières années, hors cars sanitaires, le nombre d'enfants de 0 à 6 ans fréquentant les Consultations de l'ONE a connu une augmentation significative.

Celle-ci peut sans doute, entre autres, s'expliquer par l'amélioration des taux de couverture vaccinale mais probablement aussi par l'amélioration de l'accessibilité des services offerts par l'ONE depuis la réforme des consultations pour enfants de 2004, ainsi que l'attractivité des activités collectives de soutien à la parentalité, de promotion de la santé et de prévention médico-sociale.

Néanmoins, depuis 2012, le nombre d'enfants bénéficiant d'un suivi médico-social, y compris en cars sanitaires, est en légère diminution chaque année.

A l'instar des structures prénatales, la stabilité des ressources en TMS de l'ONE depuis le dernier Contrat de gestion 2013-2018 est certainement un facteur explicatif à cet égard. De même, l'évolution à la baisse des naissances depuis 2012 est un facteur de décroissance.

Ainsi, l'impact de l'évolution des naissances des dernières années, pondéré par le poids de chaque tranche d'âge des enfants de 0 à 6 ans suivis par l'Office, entraînerait normalement à lui seul un effet de -1,1 % sur le nombre total d'inscrits annuels.

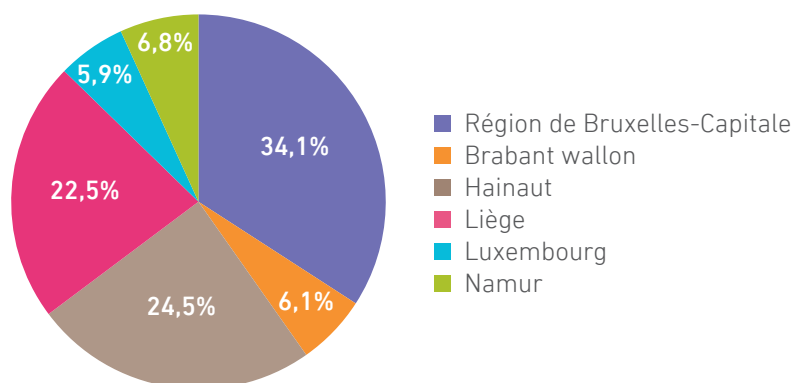
L'ampleur de la diminution des inscrits annuels entre 2015 et 2016 est néanmoins légèrement plus importante, avec -1,4 %. Sans doute là aussi, la montée en puissance de la profession de sage-femme est-elle un facteur explicatif.

Enfin, il est à noter que les inscrits annuels en cars sanitaires ont baissé, principalement en raison de la création de quelques consultations périodiques à Liège en remplacement.

■ Activités dans les structures de suivi de l'enfant

Répartition du nombre d'enfants inscrits dans les structures de suivi médico-social par subrégion

Ventilation du nombre d'inscrits annuels en structures de suivi de l'enfant en 2016 par province



Note(s) :

Les inscrits annuels représentent les enfants inscrits et présentés au moins une fois dans l'année à une consultation ONE. Les statistiques relatives aux inscrits sont comptabilisées à partir du registre des présences tenu par chaque structure.

Elles ne permettent toutefois pas de différencier les enfants qui auraient, par exemple, fréquenté plusieurs structures au cours de l'année.

La Région de Bruxelles-Capitale représente environ 34 % de l'ensemble des enfants suivis dans les Consultations pour enfants de l'ONE, suivie par les provinces du Hainaut (+/- 24 %) et de Liège (+/- 22 %), tandis que Namur, le Brabant wallon et le Luxembourg ferment la marche avec de 6 à 7 % environ.

Nombre d'enfants présents

Répartition du nombre d'inscrits annuels et du nombre de présences en structures de suivi de l'enfant par province

	Inscrits annuels	Inscrits annuels / Enfants 0-6 ans	Présences	Présences / Inscrits annuels
Région de Bruxelles-Capitale	56.668	52,3%	148.786	2,6
Brabant wallon	10.195	34,0%	28.311	2,8
Hainaut	40.740	38,8%	123.998	3,0
Liège	37.319	45,7%	99.124	2,7
Luxembourg	9.854	42,6%	26.833	2,7
Namur	11.253	29,6%	31.790	2,8
TOTAL FWB	166.029	43,0%	458.841	2,8

Le poids du nombre d'enfants suivis en consultations sur le nombre d'enfants âgés de 0 à 6 ans par province permet de regrouper celles-ci en trois groupes plus ou moins homogènes. Bruxelles-Capitale affiche ainsi le plus grand taux de suivi, ce qui s'explique sans doute par les caractéristiques socio-économiques moyennes de la population bruxelloise, mais aussi par la proximité des structures mises en place. Un autre groupe est constitué des provinces de Hainaut, de Liège et de Luxembourg, où le taux est d'environ 40 %, la plus faible densité des services médicaux en province du Luxembourg expliquant sans doute le recours important de la population aux services de l'Office en matière de suivi de l'enfant.

Enfin, les provinces de Namur et du Brabant wallon, dont les conditions socio-économiques de leur population sont plus favorables, affichent des taux d'inscrits annuels sur le nombre d'enfants total de 0 à 6 ans un peu plus bas, de l'ordre de 30 % à 35 %.

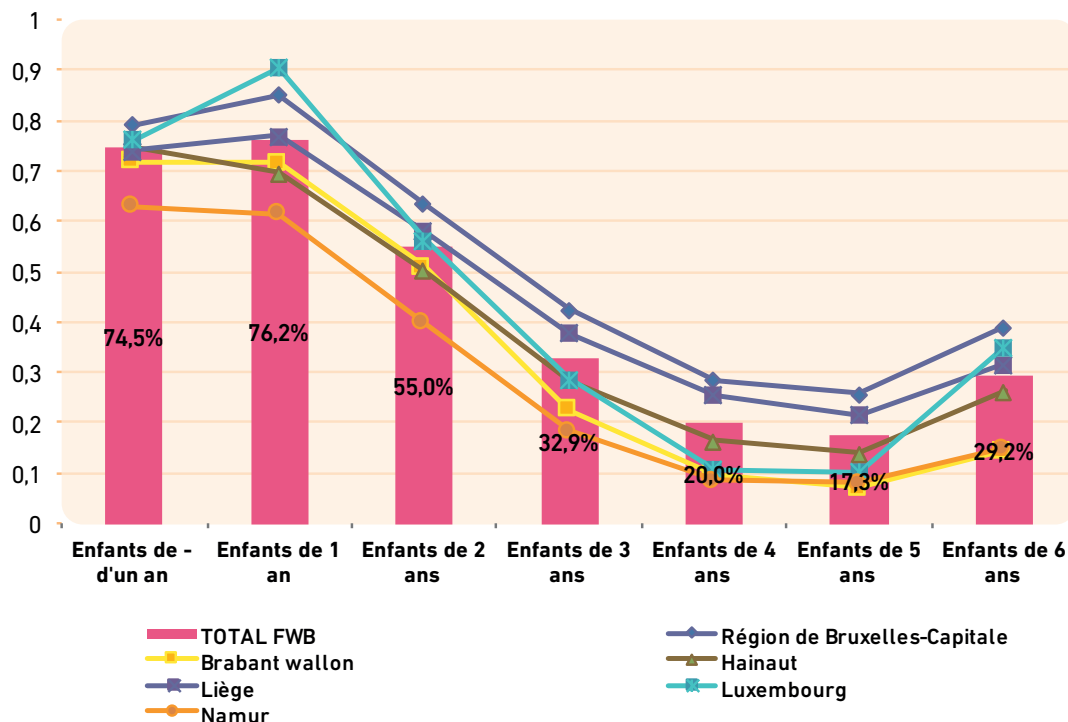
Au global, le taux de couverture moyen du suivi proposé par l'Office des enfants de 0 à 6 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles est de 43 %. Ce chiffre inclut les enfants bénéficiant du suivi organisé par l'Office pour les milieux d'accueil de type Maisons d'Enfants ou Maisons Communales d'Accueil de l'Enfance, lequel est rattaché à des structures de consultation pour enfants. Par contre, il ne tient pas compte du suivi médical réalisé en crèches et préguardiennats, lequel est uniquement subventionné par l'Office à ces milieux d'accueil.

Le nombre moyen de présences en séances de consultation par enfant inscrit annuellement est assez stable d'une su-

brégion à l'autre, avec un écart par rapport à la moyenne un peu plus marqué vers le haut pour la province du Hainaut.

Répartition des enfants inscrits dans les structures selon la catégorie d'âge

Taux d'inscrits annuels en structures de suivi de l'enfant sur le nombre d'enfant de 0 à 6 ans en 2016 par âge et par province



Le ratio global de 43 % des enfants suivis en Consultations ONE sur la population totale de 0 à 6 ans varie toutefois en fonction de l'âge de l'enfant.

Ainsi, en Fédération Wallonie Bruxelles, environ 75 % des enfants âgés de moins de deux ans sont suivis par des structures ONE. Ce pourcentage chute progressivement à mesure que l'enfant grandit.

La légère augmentation du taux observable pour les enfants de 6 ans s'explique par le fait qu'une faible part d'enfants suivis par l'Office vont au-delà du septième anniversaire et sont rapportés sur le graphique à la population âgée de 6 ans uniquement.

En 2016, on observe une diminution sensible de la part des enfants de moins d'un an suivis en Consultations ONE, et ce de manière assez généralisée mais plus particulièrement en Région de Bruxelles-Capitale ainsi que dans les Provinces de Liège, Luxembourg et Namur.

Dans ce dernier secteur géographique, c'est même le pourcentage des enfants de 0 à 6 ans suivis en structures ONE qui a subi une baisse notable.

Ces observations résultent peut-être de l'augmentation des effectifs de sages-femmes et du renforcement de leur action en postnatal.

■ Les Travailleurs Médico-Sociaux (TMS)

L'ONE emploie plus de 819 travailleurs médico-sociaux qui travaillent sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le terrain local, au contact des femmes enceintes et des familles avec enfants âgés de 0 à 6 ans.

Subrégion	Effectif de TMS			Nombre d'ETP COURANT	Encadrement	
	Nombre de TMS	Nombre de femmes	Nombre d'hommes		Nombre de coordinateurs accompagnement	Nombre d'Equipes
Brabant wallon	41	41	0	31,4	2	6
Bruxelles	235	231	4	202,2	9	20
Hainaut	262	260	2	224,6	10	25
Liège	165	165	0	144,1	7	18
Luxembourg	50	50	0	40,4	2	6
Namur	66	64	2	59,1	3	7
Total TMS	819	811	8	701,8	33	82

Subrégion	Nombre de TMS	Temps de prestation			Age moyen des TMS (en années)	Statut		Formation de base des TMS		
		Temps plein	Mi-temps	Autres		Statutaires	Contractuels	Assistants sociaux	Infirmiers	Accoucheurs
Brabant wallon	41	18	11	12	46	75,6%	24,4%	55%	35%	10%
Bruxelles	235	144	33	58	40	50,7%	49,3%	66,2%	25,5%	8,2%
Hainaut	262	154	34	74	43	63,7%	36,3%	56,4%	38,5%	5,1%
Liège	165	102	19	44	43	76,9%	23,1%	54,3%	40,1%	5,6%
Luxembourg	50	26	10	14	45	65,3%	34,7%	36%	60%	4%
Namur	66	47	7	12	42	72,7%	27,3%	53,8%	43,1%	3,1%
Total TMS	819	491	114	214	43	64,4%	35,6%	57,3%	36,6%	6,1%

Les TMS travaillent avec les médecins et les volontaires dans le cadre d'un réseau de partenaires.

Le TMS exerce son rôle au travers de différents moyens d'action. Il rencontre les familles à l'occasion des consultations médicales, lors de visites à domicile, d'entretiens au local, de permanences au local, de séances de dépistage visuel ou lors d'activités collectives.

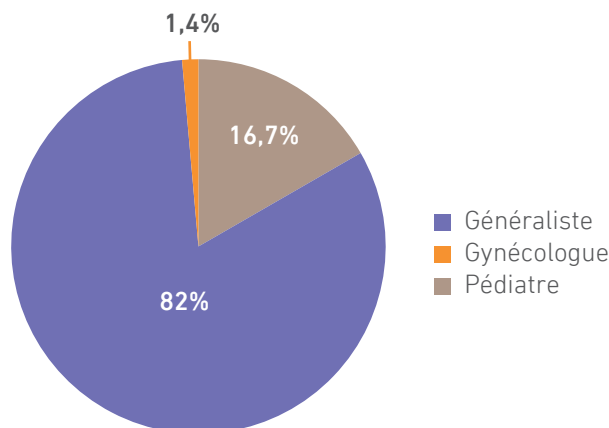
Le métier de TMS comprend des facettes médico-sociales et relationnelles. Infirmier, sage-femme ou assistant social de formation de base.

Le nouveau TMS est pris en charge dans le cadre d'un dispositif d'accueil, d'intégration et de formation qui lui permet de renforcer ses compétences dans les différents domaines requis pour exercer la fonction.

La formation théorique est couplée à un apprentissage pratique exercé par un tuteur, TMS expérimenté et formé sur le plan pédagogique. Par la suite, il a à sa disposition des formations pour assurer le développement de ses compétences et le soutenir dans son métier.

■ Les médecins de consultations

Répartition du nombre de prestations de médecins actifs en consultations en 2016 par spécialité



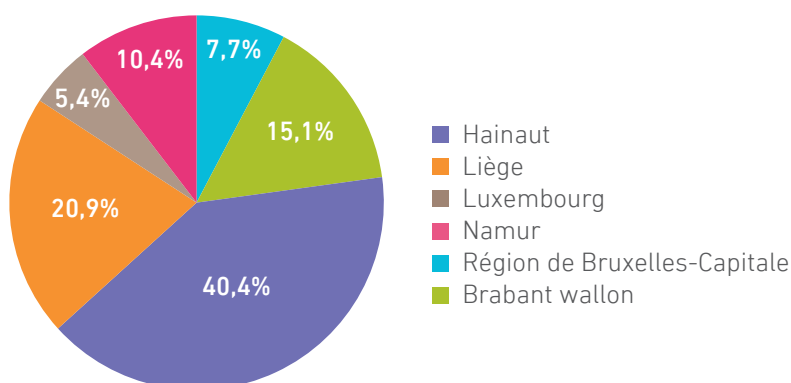
Les séances de consultations organisées dans les structures de l'ONE sont tenues par des gynécologues, des généralistes ou des sages-femmes lorsqu'il s'agit de consultations prénatales de quartier, et par des médecins généralistes ou par des pédiatres pour les structures de suivi de l'enfant.

Chaque année, plus de 900 médecins sont ainsi actifs au sein de ces structures préventives de l'ONE. Parmi les prestations des médecins, la plupart sont effectuées par un médecin généraliste (82 %), 17 % par des pédiatres et 1 % par des gynécologues.

Les prestataires médicaux actifs au sein des consultations prénatales hospitalières ne sont quant à eux pas comptés dans ce total, leur collaboration étant encadrée par les partenaires hospitaliers.

■ Les volontaires

Répartition des volontaires par subrégion



Les volontaires actifs au sein des consultations (essentiellement de suivi de l'enfant) sont environ 4 500. Leur ventilation par subrégion est cohérente avec la répartition des inscrits annuels, à l'exception du secteur de Bruxelles-Capitale, où la proportion de volontaires est bien inférieure au poids des inscrits annuels, ainsi que dans le Hainaut, où la situation inverse s'observe.

Ceci s'explique par l'accroissement démographique à Bruxelles, le nombre d'inscrits annuels ayant crû de façon significative sur les 10 dernières années, tandis que le nombre de volontaires demeurait relativement stable sur la même période.

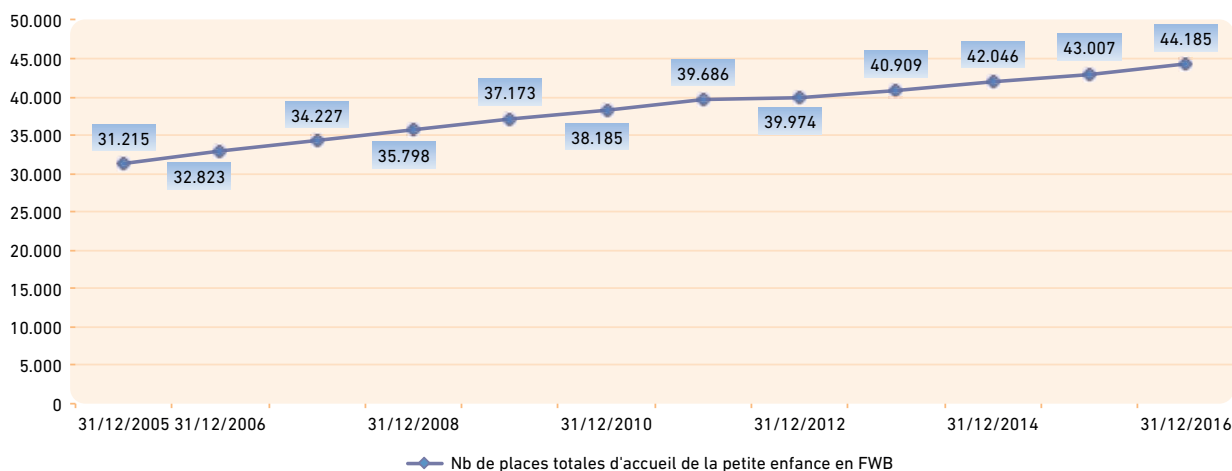


L'accueil de la Petite Enfance

1

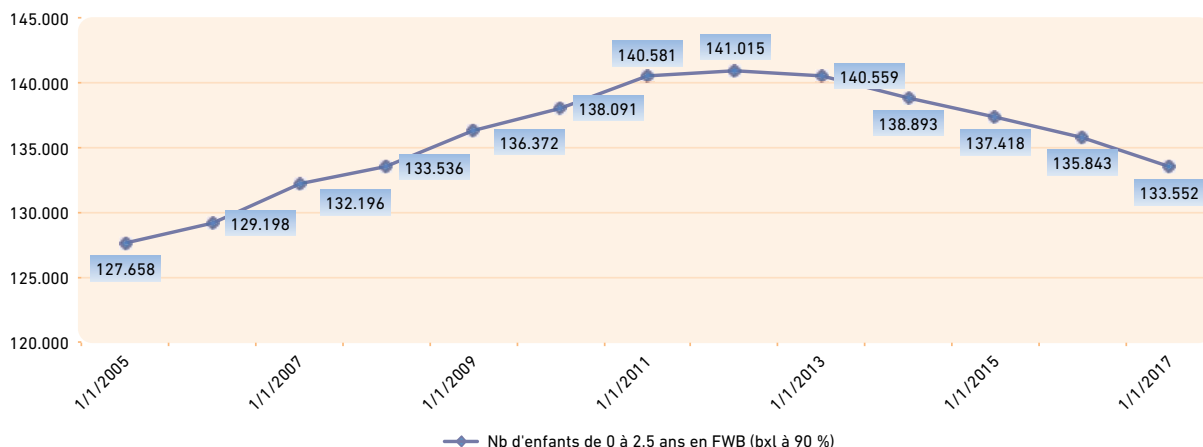
Evolution du nombre de places d'accueil et du nombre d'enfants en FWB

Evolution du nombre de places d'accueil sur 10 ans



Le nombre de places d'accueil 0-3 ans poursuit sa croissance et passe à 44 185 places en 2016. Une augmentation de plus de 13 000 places depuis 2005.

Evolution du nombre d'enfants de 0 à 2,5 ans sur 10 ans



Le nombre d'enfants par contre continue sa courbe descendante et retrouve le niveau de 2008 avec 133 552 enfants de 0 à 2,5 ans (nombre d'enfants bruxellois pris à 90 % et cantons germanophones exclus).

2

Bilan des Plans Cigogne

Plan Cigogne II

Epinglons tout d'abord le bilan des programmations des milieux d'accueil collectifs subventionnés du Plan Cigogne II. Tous les projets retenus sont clôturés, à l'exception d'un seul et dernier projet (retenu dans le cadre de la programmation 2008-2010 Volet 3), ne représentant plus que 18 places.

Plan Cigogne III

Par ailleurs, la programmation 2014-2018 des milieux d'accueil subventionnés du Plan Cigogne III comporte plusieurs volets et concerne les places collectives et familiales.

Son volet 1 regroupe les projets devant se réaliser en 2014. Tous les projets retenus sont clôturés, à l'exception d'un seul projet de 47 places.

Son volet 2 concerne les projets se réalisant en 2015-2018. La plupart des 222 projets retenus de création de 5 097 places collectives subventionnées nécessitent des travaux de construction ou de rénovation lourde se réaliseront fin 2018. Néanmoins, 42 projets ont déjà été concrétisés fin 2016 (808 places). Il en reste donc 138 projets à concrétiser (4 289 places)...

Un Volet 2bis a été lancé sous forme d'un appel « Au fil de l'eau » pour les Subrégions hennuyère et liégeoise : au total, 525 places à attribuer. Au 31/12/2016, 168 places étaient ouvertes. Il en restait 357 à ouvrir.

En ce qui concerne les accueillants d'enfants conventionnés, sur les 80 places prévues pour 2016, 36 étaient ouvertes au 31/12/2016. Pour rappel, il s'agit de places pour les services ayant atteint leurs capacités et qui sont sollicités par des candidats accueillants. Les services en-dessous de leurs capacités peuvent augmenter leurs nombres d'accueillants jusqu'à cette capacité.

3 Couverture de l'accueil

■ Taux de couverture en terme de nombre d'enfants de 0 à 3 ans inscrits dans un milieu d'accueil ou à l'école maternelle au 15/01/2016

	Nb enfants de 0-3 ans au 01/01/2017*	Nombre d'enfants inscrits			Total du nombre d'enfants recensés	Taux de couverture 2016
		Nb enfants inscrits dans les MAS au 15/01/2016	Nb enfants inscrits dans les MANS en 2016**	Nb enfants de 2,5 à 3 ans recensés à l'école maternelle au 15/01/2016		
BXL-CAPITALE	47.576	7.540	4.763	4.690	16.993	35,7%
B. WALLON	12.084	3.183	2.648	1.654	7.485	61,9%
HAINAUT	42.763	11.611	1.999	5.697	19.307	45,1%
LIEGE	33.686	7.895	3.591	4.486	15.972	47,4%
LUX	9.354	2.820	1.236	1.346	5.402	57,8%
NAMUR	15.524	4.703	2.199	2.066	8.968	57,8%
WALLONIE	113.411	30.212	11.673	15.249	57.134	50,4%
Féd. Wallonie-Bruxelles	160.987	37.752	16.435	19.939	74.126	46,0%

Source : SPF Economie – DG Statistique / ONE / Etnic – Calculs ONE

* Les enfants de la région bruxelloise sont comptabilisés à 90 %. La province de Liège ne compte pas les enfants des 9 communes de la Communauté germanophone. Les statistiques officielles étant à jour, nous avons décidé de reprendre la dernière date disponible afin d'être au plus près de la réalité : c'est-à-dire le nombre d'enfants résidents sur le territoire fin 2016 (au 01/01/2017).

** Pour les MANS, estimation sur base du nombre de places multipliées par 1,26 (taux de fréquentation des MAS à partir du nombre d'enfants inscrits au 15/01/2016)

Ce taux de couverture est utilisé lors de comparaisons européennes ou internationales. Il prend en compte tous les enfants de 0 à 3 ans qui fréquentent une structure d'accueil pré-scolaire ou scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, par rapport au nombre d'enfants total de 0 à 3 ans résidants en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En 2016, ce taux atteint les 46 % (44,3 % en 2015).

L'augmentation est due à la hausse du nombre d'enfants inscrits (74 125 enfants en 2016 pour 73 372 enfants en 2015) mais également à la diminution du nombre d'enfants de 0 à 3 ans.

Pour rappel, les objectifs fixés par l'Europe à Barcelone en 2003 étaient d'atteindre un taux de couverture de 33 % des enfants de 0-3 ans.

Taux de couverture en terme de nombre de places au 31/12/2016

SUBREGIONS Arrondissements	Nombre de places			Taux de Couverture			Nb enfants de 0-2,5 ans au 01/01/2017 ***
	Subventionnées par l'ONE *	Non subventionnées par l'ONE**	Total	Subventionné par l'ONE et assimilé	Non subventionné par l'ONE	Total	
BXL- CAPITALE	7680	3780	11.460	19,4%	9,5%	28,9%	39.652
B. WALLON	2954	2118	5.072	29,5%	21,2%	50,7%	10.005
Ath	514	214	728	24,1%	10,0%	34,1%	2.136
Charleroi	2627	449	3.076	21,3%	3,6%	24,9%	12.346
Mons	1700	329	2.029	25,1%	4,9%	30,0%	6.775
Mouscron	675	49	724	31,5%	2,3%	33,8%	2.145
Soignies	1177	267	1.444	24,1%	5,5%	29,5%	4.891
Thuin	868	92	960	24,4%	2,6%	27,0%	3.559
Tournai	1212	199	1.411	34,4%	5,7%	40,1%	3.522
HAINAUT	8.773	1.599	10.372	24,8%	4,5%	29,3%	35.371
Huy	761	410	1.171	26,7%	14,4%	41,1%	2.848
Liège	3218	1723	4.941	18,6%	9,9%	28,5%	17.339
Verviers	1349	405	1.754	23,4%	7,0%	30,4%	5.770
Waremmes	513	335	848	26,1%	17,1%	43,2%	1.963
LIEGE	5.841	2.873	8.714	20,9%	10,3%	31,2%	27.919
Arlon	358	351	709	20,9%	20,5%	41,4%	1.714
Bastogne	515	65	580	36,1%	4,6%	40,6%	1.429
Marche e/F	501	150	651	35,8%	10,7%	46,5%	1.399
Neufchâteau	650	82	732	35,9%	4,5%	40,4%	1.812
Virton	263	341	604	19,1%	24,8%	43,8%	1.378
LUXEMBOURG	2.287	989	3.276	29,6%	12,8%	42,4%	7.730
Dinant	836	304	1.140	29,0%	10,6%	39,6%	2.879
Namur	2300	1310	3.610	27,2%	15,5%	42,6%	8.465
Philippeville	396	145	541	25,9%	9,5%	35,3%	1.532
NAMUR	3.532	1.759	5.291	27,4%	13,7%	41,1%	12.875
WALLONIE	23.387	9.338	32.725	24,9%	9,9%	34,9%	93.900
Total FWB 2016	31.067	13.118	44.185	23,3%	9,8%	33,1%	133.552
Total FWB 2015	30.464	12.543	43.007	22,2%	9,1%	31,3%	137.418

* Les capacités reprises sont les capacités réelles des milieux d'accueil (y compris les places assimilées à des places subventionnées par l'ONE).

** Maisons d'enfants, Haltes Accueil et Accueillantes autonomes. Les places sous-tutelle SAJ ne sont pas incluses. Les 1 026 places de la Commission européenne ne sont pas incluses (statut spécifique).

*** = (les enfants de moins d'1 an) + (les enfants de 1 ans) + (50 % des enfants de 2 à 3 ans). Le nombre d'enfants bruxellois est pris à 90 %. La province de Liège ne compte pas les enfants des 9 communes de la Communauté germanophone. Source : SPF Economie - DG Statistiques / Calculs ONE.

Concernant cette dernière donnée, les statistiques officielles étant à jour, nous avons décidé de reprendre la dernière date disponible afin d'être au plus près de la réalité : c'est-à-dire le nombre d'enfants résidents sur le territoire fin 2016 (au 01/01/2017).

Ce taux de couverture est le rapport entre le nombre total de places et une estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil (nombre d'enfants de 0 à 2,5 ans domiciliés en Région wallonie-Bruxelles).

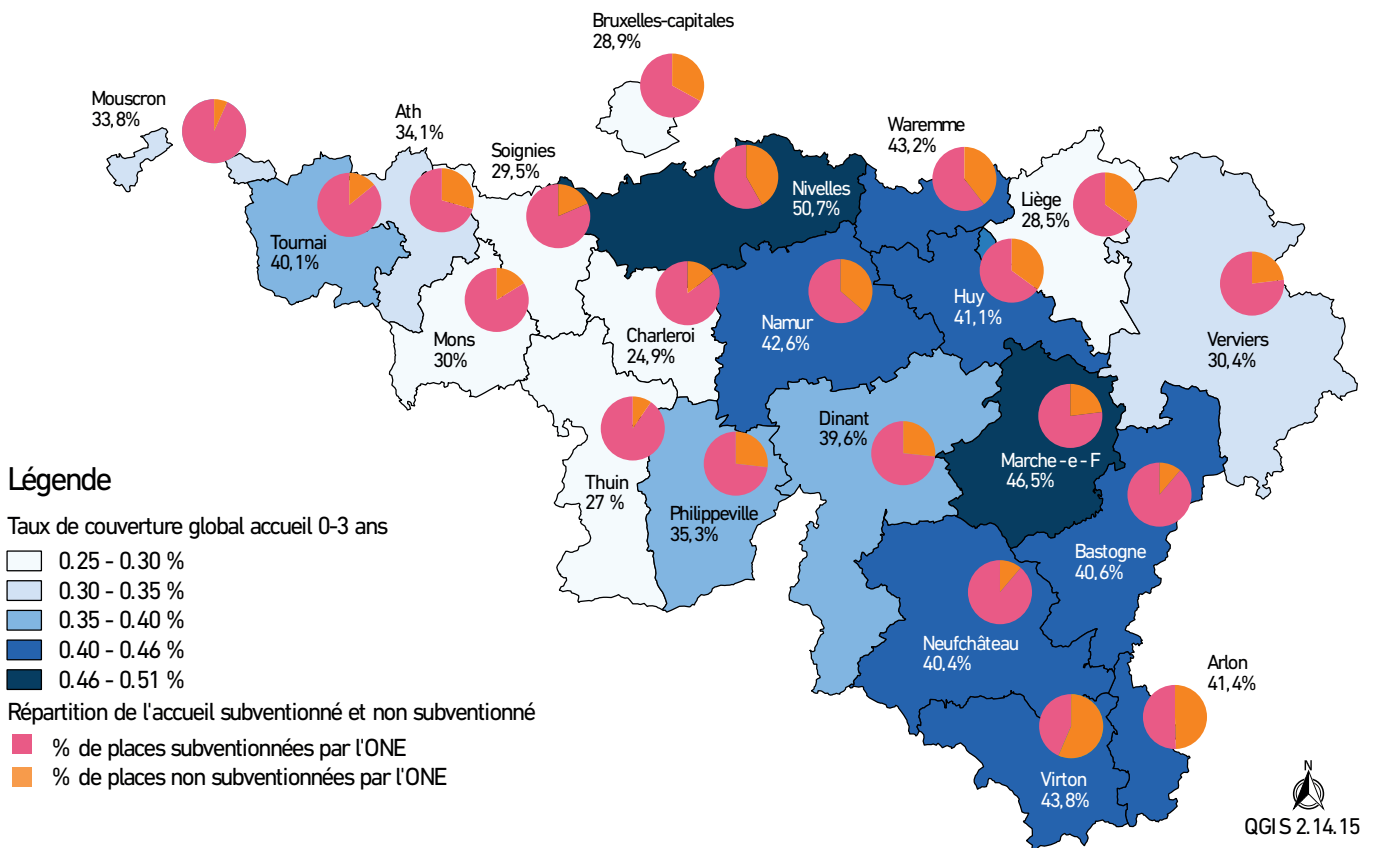
Cette méthode tient compte du fait que les enfants ne fréquentent généralement pas un milieu d'accueil avant l'âge de 3 mois et entrent à l'école entre 2,5 ans et 3 ans.

Le taux de couverture est de 33,1 % en 2016, il était de 31,3 % en 2015.

Cette augmentation est due à la hausse du nombre de places d'accueil disponibles (+ 1 178 places) mais également à la diminution du nombre d'enfants de 0 à 2,5 ans.

■ Cartographie du Taux de couverture en terme de nombre de places au 31/12/2016

Cartographie de l'accueil 0-3 ans par province - 2016



Si le taux de couverture global atteint les 33 %, des disparités régionales sont néanmoins observées.

Le taux de couverture subventionné par l'ONE le plus faible est observé dans l'arrondissement de Liège avec 18,6 %. Le taux de couverture de places subventionnées le plus élevé est observé dans l'arrondissement de Marche-en Famenne (35,9 %).

Le taux de couverture de places non subventionnées par l'ONE le plus faible se trouve dans l'arrondissement de Thuin avec 2,6 %. Le taux de couverture de places non subventionnées le plus élevé se trouve dans l'arrondissement de Virton (24,8 %).

Le taux de couverture global le plus faible est observé dans l'arrondissement de Thuin avec 27 %. Le taux de couverture global le plus élevé est observé dans l'arrondissement de Nivelles avec 50,7 % (province du Brabant wallon).

■ Détail du nombre de places et nombre de structures d'accueil au 31/12/2016

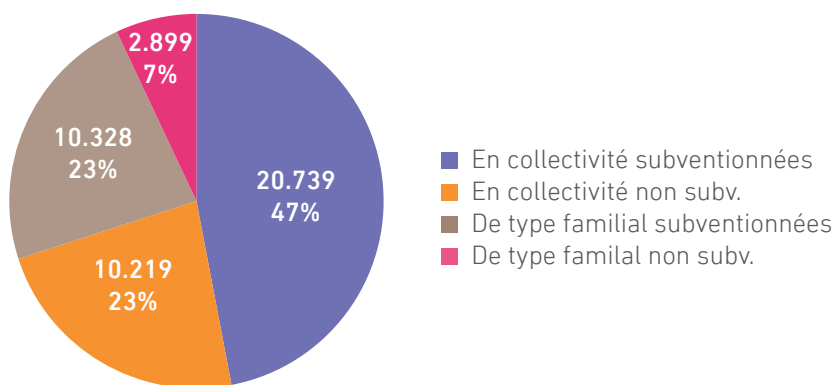
Au total, au 31/12/2016, l'offre de places d'accueil au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles était constituée de 44 185 places, dont :

- 31 067 places subventionnées par l'ONE et assimilées (30 464 places en 2015);
- 13 118 places non subventionnées par l'ONE (12 543 places en 2015).

Nb de places d'accueil au 31/12/2016

	Accueil collectif		Accueil familial	
	Subventionnées par l'ONE	Non subventionnées par l'ONE	Subventionnées par l'ONE	Non subventionnées par l'ONE
BXL-CAPITALE	7376	3677	304	103
B. WALLON	1954	1636	1000	482
HAINAUT	4864	1187	3909	412
LIEGE	3504	1869	2337	1004
LUX	1075	642	1212	347
NAMUR	1966	1208	1566	551
Féd. Wallonie-Bruxelles	20.739	10.219	10.328	2.899

Répartition des places en FWB en 2016



La répartition des places restent similaires à celle de 2015 avec 70 % des places subventionnées par l'ONE (71 % en 2015).

L'accueil subventionné de type familial perd néanmoins 1 % par rapport à l'année passée au profit de l'accueil non subventionné par l'ONE en collectivité.

4 Détail des places et structures d'accueil

Au total, au 31/12/2016, l'offre de places d'accueil au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles était constituée de 44 185 places (+ 1 178 places nettes, soit + 2,74 %), dont :

- 31 067 places subventionnées par l'ONE et assimilées ;
- 13 118 places non subventionnées par l'ONE.

■ Places et milieux d'accueil subventionnés par l'ONE

Les 31 067 places subventionnées (30 464 en 2015) représentent une augmentation de 603 places nettes (+ 1,98 %) par rapport à 2015, réalisée dans les milieux d'accueil collectifs.

Collectif

20 739 places étaient disponibles dans les 649 milieux d'accueil collectifs subventionnés par l'ONE (+ 15 milieux d'accueil nets et + 645 places nettes par rapport à 2015, soit une augmentation de 3,21 % des places).

Cette augmentation, significative et plus importante qu'en 2015, mais modeste par rapport aux projets retenus dans le cadre de la programmation 2014-2018 Volet 2 (projets se réalisant entre 2015 et 2018) est due au fait que ces projets se réaliseront essentiellement fin 2018.

Familial

10 328 places étaient disponibles chez les 2 602 accueillants conventionnés (- 15 accueillants nets et - 42 places nettes par rapport à 2015). On peut considérer qu'il existe une stabilité statistique du secteur (- 0,29 % du nombre d'accueillants et - 0,41 % des places), qui résulte toutefois d'un taux de rotation (cessation – début d'activité) important.

Répartition du nombre et de la capacité des milieux d'accueil subventionnés par l'ONE et assimilés¹ Situation au 31/12/2016²

SUBREGIONS Arrondissements	Accueil collectif										Accueil familial		Total	
	Crèches ³		MCAE ⁴		Prégardiennats		Structures ME et HA subv par le FDS2		Total Accueil collectif		Accueillants Conventionnés		du nb de structures	des places
	Nb	Places	Nb	Places	Nb	Places	Nb	Places	Nb	Places	Nb	Places		
BXL-CAPITALE	147	6.546	9	148	28	682	0	0	184	7.376	77	304	261	7.680
B. WALLON	37	1.298	31	594	3	62	0	0	71	1.954	253	1.000	324	2.954
Ath	3	100	4	66	0	0	0	0	7	166	87	348	94	514
Charleroi	32	1.442	4	54	0	0	1	16	37	1.512	282	1.115	319	2.627
Mons	22	842	8	138	0	0	1	24	31	1.004	175	696	206	1.700
Mouscron	14	510	0	0	0	0	1	18	15	528	37	147	52	675
Soignies	13	522	8	123	0	0	2	38	23	683	125	494	148	1.177
Thuin	10	359	0	0	0	0	1	14	11	373	124	495	135	868
Tournai	13	524	2	54	0	0	1	20	16	598	154	614	170	1.212
HAINAUT	107	4.299	26	435	0	0	7	130	140	4.864	984	3.909	1.124	8.773
Huy	4	150	6	96	0	0	0	0	10	246	130	515	140	761
Liège	47	1.698	32	570	3	64	2	26	84	2.358	216	860	300	3.218
Verviers	13	496	7	107	0	0	0	0	20	603	189	746	209	1.349
Waremme	6	198	7	99	0	0	0	0	13	297	54	216	67	513
LIEGE	70	2.542	52	872	3	64	2	26	127	3.504	589	2.337	716	5.841
Arlon	6	185	6	117	0	0	0	0	12	302	14	56	26	358
Bastogne	4	138	3	42	0	0	0	0	7	180	85	335	92	515
Marche e/F	2	43	10	138	0	0	0	0	12	181	80	320	92	501
Neufchâteau	6	211	3	57	0	0	0	0	9	268	96	382	105	650
Virton	3	66	5	78	0	0	0	0	8	144	30	119	38	263
LUXEMBOURG	21	643	27	432	0	0	0	0	48	1.075	305	1.212	353	2.287
Dinant	3	142	16	248	0	0	0	0	19	390	112	446	131	836
Namur	23	925	29	492	0	0	1	24	53	1.441	216	859	269	2.300
Philippeville	1	36	5	90	0	0	1	9	7	135	66	261	73	396
NAMUR	27	1.103	50	830	0	0	2	33	79	1.966	394	1.566	473	3.532
WALLONIE	262	9.885	186	3.163	6	126	11	189	465	13.363	2.525	10.024	2.990	23.387
Féd. Wallonie-Bruxelles	409	16.431	195	3.311	34	808	11	189	649	20.739	2.602	10.328	3.251	31.067

1 y compris les places assimilées à des places subventionnées par l'ONE : places Actiris, SEMA, FSE, places subventionnées par le Fonds de Solidarité (volet 2), places autorisées voire agréées par l'ONE mais non subventionnées

2 Les capacités reprises sont les capacités réelles des milieux d'accueil, ouvertes au 31/12/2016, par type de milieu d'accueil quelque soit leur mode de subventionnement

3 Les deux crèches parentales sont incluses dans les crèches, elles sont situées dans le Brabant wallon et représentent 28 places. La crèche permanente de Namur est également incluse dans la colonne «crèches» (30 places). Ainsi que la crèche subventionnée par le FDS2 (22 places), située dans le Hainaut.

4 Maisons Communales d'Accueil de l'Enfance: les MCAE subventionnées par le FDS2 sont incluses dans la colonne «Maisons Communales d'Accueil de l'Enfance»

■ Places et milieux d'accueil non subventionnés par l'ONE

Les 13 118 places non subventionnées par l'ONE (12 543 places en 2015) représentent une augmentation de 575 places nettes (+ 4,58 %) par rapport à 2015, réalisée exclusivement dans les milieux d'accueil collectifs. Les milieux d'accueil familiaux ont, pour leur part, connu une très légère diminution de places.

Collectif

10 219 places étaient disponibles dans les 579 milieux d'accueil collectifs non subventionnés par l'ONE (+ 37 milieux d'accueil nets et + 721 places nettes par rapport à 2015, soit + 7,59 % de places).

Familial

2 899 places étaient disponibles chez les 733 accueillants autonomes (- 38 accueillants nets et - 146 places nettes par rapport à 2015). Il s'agit d'une faible diminution de moins de 5 %, en nombre d'accueillants et de places.

Répartition du nombre et de la capacité des milieux d'accueil non subventionnés par l'ONE

Situation au 31/12/2016

SUBREGIONS Arrondissements	Accueil collectif						Accueil familial		Total	
	Maisons d'Enfants		Haltes Accueil		Total Accueil collectif		Accueillants Autonomes		du nb de structures	des places
	Nb	Places	Nb	Places	Nb	Places	Nb	Places		
BXL-CAPITALE	133	3.149	39	528	172	3.677	26	103	198	3.780
B. WALLON	66	1.306	27	330	93	1.636	121	482	214	2.118
Ath	11	165	1	5	12	170	11	44	23	214
Charleroi	13	207	8	102	21	309	36	140	57	449
Mons	20	297	0	0	20	297	8	32	28	329
Mouscron	1	21	0	0	1	21	7	28	8	49
Soignies	12	191	0	0	12	191	19	76	31	267
Thuin	3	44	0	0	3	44	12	48	15	92
Tournai	9	155	0	0	9	155	11	44	20	199
HAINAUT	69	1.080	9	107	78	1.187	104	412	182	1.599
Huy	13	208	1	11	14	219	48	191	62	410
Liège	57	988	17	237	74	1.225	126	498	200	1.723
Verviers	15	206	2	18	17	224	46	181	63	405
Wareme	8	162	3	39	11	201	34	134	45	335
LIEGE	93	1.564	23	305	116	1.869	254	1.004	370	2.873
Arlon	15	242	1	11	16	253	25	98	41	351
Bastogne	0	0	2	26	2	26	10	39	12	65
Marche e/F	3	77	3	27	6	104	12	46	18	150
Neufchâteau	0	0	3	30	3	30	13	52	16	82
Virton	11	229	0	0	11	229	29	112	40	341
LUXEMBOURG	29	548	9	94	38	642	89	347	127	989
Dinant	5	73	6	76	11	149	40	155	51	304
Namur	42	689	19	241	61	930	95	380	156	1.310
Philippeville	1	18	9	111	10	129	4	16	14	145
NAMUR	48	780	34	428	82	1.208	139	551	221	1.759
WALLONIE	305	5.278	102	1.264	407	6.542	707	2.796	1.114	9.338
Féd. Wallonie- Bruxelles	438	8.427	141	1.792	579	10.219	733	2.899	1.312	13.118

NB : Les 1 026 places de la Commission européenne ne sont pas incluses (statut spécifique)

5 Accessibilité

■ Participation financière des parents

Les milieux d'accueil autorisés par l'Office fixe librement la participation financière parentale, en tenant compte des possibilités financières des parents. Plusieurs formules coexistent : forfait invariable ou variable (selon le volume théorique ou réel de présences, du revenu des parents –barème ONE ou autre...)

Les milieux d'accueil agréés, voire subventionnés, fixent la participation financière parentale sur base des revenus des parents ainsi que des modalités et du barème de l'ONE.

Au total, les parents paient en moyenne 15,37 EUR par jour et par enfant en 2016 dans les milieux d'accueil subventionnés par l'Office (données disponibles via les demandes de subsides), soit une faible augmentation de 0,17 EUR par rapport à 2015.

Cette augmentation succède à une très faible et exceptionnelle diminution en 2015.

Ce prix moyen tient compte des revenus mensuels nets des parents, mais aussi des réductions (à 70 %) auxquelles ils ont droit (3 enfants à charge ou plus ; 2 enfants fréquentant un milieu d'accueil agréé) et de la fréquentation effective (journées complètes ou incomplètes : 100 % ou 60 % de la redevance).

Il n'est donc pas possible de déduire le revenu moyen des parents à partir de cette statistique.

PFP moyenne par Subrégion

Subrégions	PFP
Bruxelles-Capitale	14,84
Brabant wallon	16,95
Hainaut	14,67
Liège	15,23
Luxembourg	18,07
Namur	15,33
Wallonie	15,53
Fédération Wallonie-Bruxelles	15,37

L'écart entre la participation financière parentale la plus élevée et la plus basse, selon le type de milieu d'accueil, est de l'ordre de 5,7 EUR en moyenne (5,30 en 2015 ; 4,50 en 2014 et 5 en 2013).

Le même écart selon la Subrégion, est de l'ordre de 3,40 EUR en moyenne. La PFP moyenne wallonne (15,53 EUR) se situe légèrement au-dessus de la moyenne communautaire. Alors que celle de la Région de Bruxelles-Capitale (14,84 EUR) lui est légèrement inférieure. Cette double situation est identique à celle de 2015 et 2014.

■ Intervention Accueil

En 2008, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un certain nombre de mesures en faveur du pouvoir d'achat des familles.

Le versement d'une intervention « accueil » pour les enfants de 0 à 36 mois qui ont fréquenté un milieu d'accueil de la petite enfance (au maximum deux fois au cours de leur séjour) fait partie de ces mesures.

Concrètement, l'INTERVENTION « ACCUEIL » consiste en un versement par la Direction Finances de l'ONE :

1. soit d'une intervention financière en faveur des bas et moyens revenus : « Intervention de base » ;
2. soit d'une intervention financière en faveur des familles dont deux enfants au moins ont fréquenté simultanément un milieu d'accueil : « Intervention majorée ».

La majorité des formulaires 2015 provient, comme les années précédentes, de familles dont les enfants ont été accueillis dans un milieu d'accueil subventionné, principalement une crèche ou un service d'accueillants conventionnés.

Pour le secteur de l'accueil non subventionné, la majorité des formulaires concerne l'accueil en maisons d'enfants.

Pour la mesure 2015, 13 637 formulaires sur 20 371 rentrés ont fait l'objet d'un paiement en 2016, soit 66,94 %. Les autres ont été considérés comme redondants ou non éligibles.

Un quart des interventions a été liquidé au bénéfice des enfants séjournant dans un milieu d'accueil hennuyer (26 %). Viennent ensuite Bruxelles (24 %), Liège (21 %), Namur (13 %), le Brabant wallon (9 %) et le Luxembourg (7 %).

■ Taux de fréquentation dans les milieux d'accueil subventionnés

Le taux de fréquentation est le nombre d'enfants inscrits lors du recensement au 15 janvier rapporté au nombre de places pour lesquels nous avons eu le renseignement du nombre d'enfants inscrits (photographie à un moment donné).

Taux de fréquentation - enfants inscrits au 15 /01/2016

SUBREGIONS	Crèches	Crèches Parentales	MCAE	Prégar-diennats	ME et HA subv par le FDS2	Accueil de type collectif	Accueil de type familial	Total
							Services d'accueillants d'enfants conventionnés	
BRUXELLES	6.385	0	144	685	0	7.214	326	7.540
BRABANT WALLON	1.348	29	690	91	0	2.158	1.025	3.183
HAINAUT	5.337	0	662	0	171	6.170	5.441	11.611
LIEGE	3.220	0	1.270	67	30	4.587	3.308	7.895
LUXEMBOURG	935	0	682	0	0	1.617	1.203	2.820
NAMUR	1.263	0	1.296	0	54	2.613	2.090	4.703
TOTAL	18.488	29	4.744	843	255	24.359	13.393	37.752
Nb de places au 31/12/2016 *	15.359	28	3.227	808	189	19.611	10.328	29.939
Taux de fréquentation	1,20	1,04	1,47	1,04	1,35	1,24	1,30	1,26

* Nombre de places au 31/12/2016 pour lesquelles nous avons eu le renseignement du nombre d'enfants présents au 15/01/2016

Au 15 janvier 2016, 37 752 enfants (37 479 enfants en 2015) étaient inscrits dans des milieux d'accueil subventionnés, partiellement ou entièrement, par l'ONE (données récoltées via les demandes de subsides), soit une augmentation de 273 enfants inscrits (+ 0,73 %).

Ces données permettent de calculer un taux de fréquentation instantané : celui-ci est de 1,26 en 2016 (1,25 en 2015).

Il est logiquement inférieur au taux de rotation qui prend en compte, outre l'occupation instantanée, l'occupation successive d'une place par différents enfants.

Le taux de fréquentation en accueil collectif (1,24) est inférieur à celui de l'accueil familial (1,30), comme constaté habituellement, depuis 2012.

■ Taux de rotation dans les milieux d'accueil subventionnés

Le **taux de rotation** est le nombre d'enfants présents au moins un jour pendant l'année rapporté au nombre de places pour lesquelles nous avons eu le renseignement du nombre d'enfants présents.

Taux de rotation - enfants présents au moins un jour en 2016

SUBREGIONS	Crèches	Crèches Parentales	MCAE	Prégar-diennats	ME et HA subv par le FDS2	Accueil de type collectif	Accueil de type familial	Total
							Services d'accueillants d'enfants conventionnés	
BRUXELLES	9.099	0	226	1.326	0	10.651	537	11.188
BRABANT WALLON	1.965	42	1.045	124	0	3.176	1.649	4.825
HAINAUT	7.437	0	965	0	287	8.689	7.515	16.204
LIEGE	4.659	0	1.824	49	59	6.591	4.576	11.167
LUXEMBOURG	1.367	0	984	0	0	2.351	2.210	4.561
NAMUR	1.963	0	1.773	0	80	3.816	2.915	6.731
TOTAL	26.490	42	6.817	1.499	426	35.274	19.402	54.676
Nb de places au 31/12/2016 *	15076	28	3186	763	189	19.242	10.328	29.570
Taux de rotation	1,76	1,50	2,14	1,96	2,25	1,83	1,88	1,85

* Nombre de places au 31/12/2016 pour lesquelles nous avons eu le renseignement du nombre d'enfants présents au moins un jour en 2016

En 2016, 54 676 enfants ont été présents au moins un jour dans les milieux d'accueil subventionnés. On constate une diminution marginale de 853 enfants présents (- 1,54 %), alors que l'on aurait pu attendre une légère augmentation (création de places d'accueil). Cette diminution est due essentiellement à des données manquantes pour 10 milieux d'accueil, malgré l'amélioration du processus de récolte de données. Une procédure plus stricte, avec blocage des subsides, sera appliquée pour les données de 2017. A suivre...

Le taux de rotation moyen est de **1,85 enfant par place**, soit pratiquement 2 enfants par place au cours de l'année 2016. Cela varie de 1,50 en crèches parentales (1,76 en crèches) à 2,25 en structures du Fonds de Solidarité (Volet 2) où l'accueil atypique, flexible et d'urgence est davantage pratiqué.

Le taux de rotation moyen en accueil collectif subventionné (1,83) est, comme en 2014 et 2015, légèrement inférieur à celui de l'accueil familial subventionné (1,88).

Les présences d'enfants en 2016 se répartissent de la manière suivante :

- 8 758 enfants nés en 2016 ;
- 18 103 enfants nés en 2015 ;
- 18 782 enfants nés en 2014 ;
- 9 033 enfants nés en 2013.

Comme d'habitude, on constate que la majorité des enfants ayant fréquenté au moins un jour les milieux d'accueil sont nés pendant les 2 années intermédiaires, soit 2015 et 2014.

Cela s'explique par le fait que les enfants ne commencent à fréquenter un milieu d'accueil qu'à l'âge de quelques mois (après le congé de maternité pour la majorité des enfants) et le quittent souvent avant l'âge de 3 ans, pour fréquenter l'école maternelle.

■ Taux d'occupation

Pour rappel, le taux d'occupation concerne les crèches, préguardiennats et crèches parentales subventionnées (pas les SAEC, MCAE et structures du Fonds de Solidarité volet 2). Ces structures doivent atteindre un taux d'occupation minimal pour obtenir l'entièreté des subsides trimestriels versés par l'Office.

Le taux brut est calculé de la manière suivante :

Nombre total (jours et demi-jours) de présence x 100

Capacité agréée x Nombre de jours de fonctionnement

Le taux est calculé trimestriellement, en prenant en compte les taux des 5 derniers trimestres, à l'exception de celui du 3ème trimestre de l'année civile.

En 2016, le taux d'occupation brut moyen est de 77,90 % (76,99 % en 2015).

Il est de 78,68 % en crèche (+ 1,29 % par rapport à 2015), de 68,75 % en préguardiennat (-0,36 %) et de 82,49 % en crèche parentale (+3,06 %).

L'évolution de ce taux est relativement fluctuante sur les 15 dernières années.

Par ailleurs, les taux d'occupation ajustés tiennent compte de la durée d'ouverture de chaque crèche et préguardiennat (une pondération est opérée par rapport à la durée standard minimale de 10 heures).

La moyenne des heures d'ouvertures est de 11h13 en 2016 (11h18 en 2015, 11h24 en 2014, 2013 et 2012).

Le taux d'occupation ajusté moyen est de 87,60 % en 2016 (87,88 % en 2015).

Il est de 88,89 % en crèche (88,63 % en 2015), de 73,09 % en préguardiennat (73,63 % en 2015) et de 82,49 % en crèche parentale (79,43 % en 2015).

Cette pondération augmente sensiblement le taux d'occupation de 9,7 % (global). Celui des crèches est augmenté de 10,21 % et celui des préguardiennats de 4,34 %.

L'évolution des taux sur 10 ans est similaire aux taux d'occupation bruts du fait de la stabilité des heures d'ouverture pour chacun des types de milieux d'accueil.

Les variations des taux d'occupation ne sont certainement pas déterminées par un seul facteur, mais sont le résultat d'un ensemble de variables socio-économiques qui interagissent (notamment la natalité, le travail à temps partiel, le chômage, les horaires atypiques...). Le taux d'occupation peut avoir une incidence sur le paramètre « qualité de l'accueil »,

par ailleurs toujours difficile à évaluer ou, inversement, ce dernier peut avoir une influence sur le taux d'occupation.

Par ailleurs, la création de places d'accueil subventionnées provoque, toute chose étant égale par ailleurs, une diminution du taux d'occupation pendant une assez longue période. L'occupation de nouvelles places d'accueil se fait en effet progressivement et l'impact sur les taux d'occupation s'étale dans le temps, avec un effet s'atténuant peu à peu (calcul prenant en compte les 5 derniers trimestres). Cela concerne les nouvelles places par création de milieux d'accueil, par augmentation de capacité et par transformation avec augmentation de capacité de milieux d'accueil existant.

Il est donc éminemment difficile d'interpréter les variations du taux d'occupation, qu'il s'agisse de moyennes ou de valeurs individuelles.



L'accueil temps libre

1

L'accueil extrascolaire

Le budget global 2016 indexé de l'accueil extrascolaire est de 13 040 240 euros (en ce compris le budget de la plateforme communautaire des Coordinateurs ATL).

En 2016 :

- Trois nouvelles communes se sont engagées dans le processus ;
- Une commune est considérée comme inactive pour l'instant. La commune souhaitant réfléchir à l'avenir de la Coordination ATL, le programme CLE n'a pas été renouvelé au terme de l'échéance du 1er avril 2016.

Le nombre de communes engagées dans le processus de Coordination ATL est désormais de 233 au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 2 communes par rapport à 2015.

Subrégions	Nbre de Communes avec une Coordination ATL	Nbre de Communes	%
Bruxelles	16	19	84
Brabant Wallon	23	27	85
Hainaut	56	69	81
Liège	60 (+1)	75	80
Luxembourg	42	44	95
Namur	36	38	95
FWB	233	272	86

Sur 233 communes, 18 (8 %) ont délégué les missions de coordination à une ASBL de coordination .

Chaque commune ou ASBL de coordination reçoit une subvention annuelle, selon le nombre d'enfants âgés de 3 à 12 ans qui résident sur leur territoire. Ce subside leur permet de couvrir les charges salariales et les frais de fonctionnement du ou des Coordinateur(s) ATL.

Les montants des enveloppes plafonnées sont indexés annuellement et couvrent les périodes allant du 1er octobre au 30 septembre de l'année suivante.

Le nombre de journées de présence réalisées par les opérateurs d'accueil extrascolaire agréés et subventionnés est en augmentation de 1,20 % en 2016, ce qui représente un total de 13 087 293 journées de présence pour les 4 trimestres de l'année budgétaire ONE 2016.

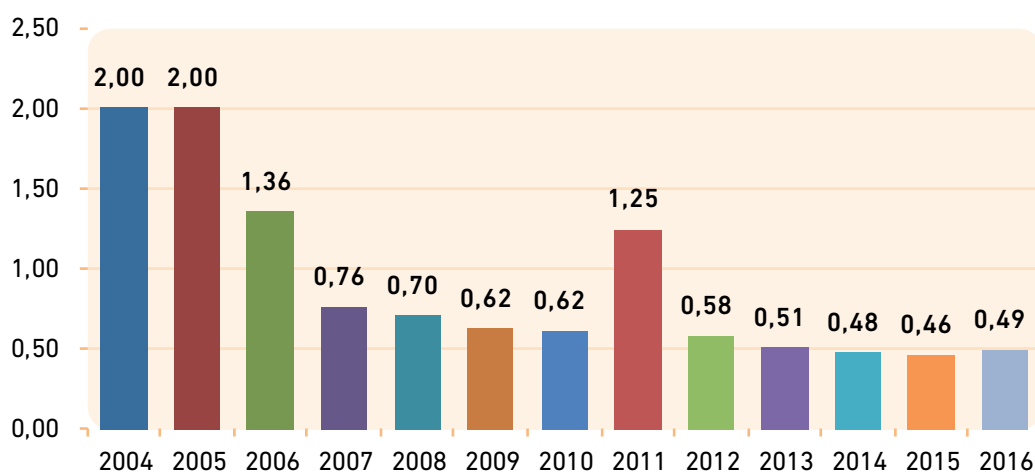
Si on prend en compte un nombre de jours d'ouverture théorique de 185 (5 jours X 37 semaines de cours), cela représente 70 742 enfants accueillis chaque jour dans un accueil extrascolaire agréé et subventionné.

Années	Journées	% Croissance
2010	9 830 653	6,85
2011	10 088 569	2,62
2012	10 669 464	5,76
2013	12 150 254	13,60
2014	12 667 341	4,26
2015	12 932 550	2,09
2016	13 087 293	1,20

Les opérateurs d'accueil qui répondent aux critères d'agrément et de subventionnement de la réglementation ATL perçoivent une subvention de fonctionnement et, pour certains d'entre eux, une subvention de différenciation positive.

Le montant de la subvention de fonctionnement s'élève à 0,49 euros par journée de présence en 2016 (0,46 EUR en 2015). Nous observons une légère augmentation du coefficient multiplicateur, après une diminution entre 2005 et 2015 compris, à l'exception de 2011.

Evolution montant à la journée



Au 1er février 2017, le nombre d'opérateurs d'accueil agréés et subventionnés en vertu du décret ATL s'élève à 758, couvrant 2 362 lieux d'accueil.

Subrégions	Nbre d'opérateurs d'accueil	Nbre de lieux d'accueil
Bruxelles	92	276
Brabant Wallon	76	171
Hainaut	166	678
Liège	158	486
Luxembourg	125	338
Namur	141	413
FWB	758*	2 362

* Un opérateur d'accueil qui organise des accueils extrascolaires sur plusieurs subrégions est pris en compte plusieurs fois dans ce tableau.

On constate une progression de 100 opérateurs d'accueil (+ 15 %) et de 203 lieux d'accueil (+9 %) par rapport à 2015.

Au cours de l'année budgétaire ONE (du 1/10/2015 au 30/09/2016), 2 280 demandes trimestrielles de subvention ont été introduites et traitées, ce qui représente une moyenne de 570 demandes par trimestre.

Sur 758 opérateurs d'accueil, 33 ont demandé une subvention de différenciation positive pour un total de 327 284 journées de présence (environ 1 769 enfants accueillis par jour). Ce qui représente 2,5 % de l'ensemble des journées de présence valorisées sur une année.

2 Les écoles de devoirs

■ Reconnaissances

Au total, 337 EDD sont reconnues par l'ONE au 31.12.2016 (-7 EDD, soit -2 % par rapport à 2015).

Nombre de PO et EDD reconnus	31/12/2015	31/12/2016
EDD	344	337
Nombre de PO	253	250

EDD reconnues au 31/12/2016 par subrégion					
Bruxelles	Brabant wallon	Liège	Hainaut	Luxembourg	Namur
115	29	75	77	10	31

Plus d'un tiers des écoles de devoirs sont situées dans la Région bruxelloise. On constate une très légère diminution de 3 EDD (-2,5 %) par rapport à 2015.

En Région wallonne, la plupart d'entre elles sont réparties dans les zones urbaines de la dorsale wallonne: Mouscron, Tournai, Nivelles, Wavre et Ottignies, Namur, Liège, Verviers, Charleroi et sa région, Mons borinage, Marche-en-Famenne et dans une moindre mesure, le sud du Luxembourg. On constate une très petite diminution de 4 EDD wallonnes (-1,8 %) par rapport à 2015.

■ Subventions

EDD ayant bénéficié d'une subvention	Année 2014	Année 2015 (avec la prime exceptionnelle)	Année 2016
Budget	1 265 121€	1 715 374 €	1 987 947 €
Nombre d'EDD subsidiées	302	294*	271
Subvention moyenne/PO	5 741€	6 727 €	9 745€
Subvention médiane/PO	4 595€	6 152 €	8 159€

* Nombre d'EDD ayant bénéficié de la subvention EDD annuelle. La prime exceptionnelle a été versée à toutes les écoles de devoirs reconnues.

On constate une légère diminution du nombre d'EDD subsidiées par rapport à 2015 (-23 EDD, soit -7,8 %). Mais une nette augmentation du budget (+ 271 573 EUR, soit + 16 %), ce budget ayant déjà été augmenté en 2015.

3

Les centres de vacances

En 2016, on constate une augmentation du nombre de Centres de vacances déclarés (+ 48 CDV, soit + 1,26 %) et de ceux qui sont subventionnés (+ 132 CDV, soit + 5,63 %) par rapport à 2015.

	Nombres de centres		Centres subventionnés				
	Déclarés ¹	Subv.	Nbre d'enfants inscrits au moins 1 jour	Nbre de jrnées de présence d'enfants	Nbre de jrées coordinateurs brevetés	Nbre de jrées animateurs brevetés	Subventions octroyées
Camps							
2016	2.216	1.024	27.217	316.714	10.134	14.187	554.246,00 €
2015	2.145	859	27.323	319.259	10.283	14.663	518.099,43 €
2014	2.158	970	26.253	307.129	10.049	14.073	500.474,68 €
2012	2.172	802	25.015	291.833	9.792	13.863	455.309,00 €
2002	653	515	15.747	170.877	0*	0*	209.628,00 €
Séjours							
2016	259	216	11.400	107.012	2.750	9.400	324.590,00 €
2015	260	212	12.342	120.091	3.037	9.670	327.804,33 €
2014	268	231	12.376	118.941	3.096	10.113	329.489,72 €
2012	274	229	14.219	136.748	3.396	11.239	358.553,00 €
2002	217	187	15.327	170.215	2.638	10.626	370.468,00 €
Plaines							
2016	1.382	1.236	150.503	1.176.032	16.732	73.478	2.578.435,00 €
2015	1.404	1.273	165.963	1.321.962	19.498	85.899	2.700.284,64 €
2014	1.402	1.305	167.888	1.350.445	18.875	86.434	2.725.235,36 €
2012	1.336	1.152	167.704	1.409.223	18.609	86.903	2.673.744,00 €
2002	731	654	96.724	982.983	8.925	59.613	1.699.944,00 €
Total							
2016	3.857	2.476	189.120	1.599.758	29.616	97.065	3.457.271
2015	3.809	2.344	205.628	1.761.312	32.818	110.232	3.546.188,40 €
2014	3.828	2.506	206.517	1.776.515	32.020	110.620	3.555.199,76 €
2012	3.782	2.183	206.938	1.837.804	31.797	112.005	3.487.606,00 €
2002	1.601	1.356	127.798	1.324.075	11.563	70.239	2.280.040,00 €

1-Reprend tous les centres déclarés, y compris les subventionnés

NB : les journées des animateurs et coordinateurs sont nulles car elles n'étaient pas encodées



Les projets Ex-FESC

Jusqu'au 31 décembre 2014, le FESC¹ subventionnait de l'accueil flexible et d'urgence d'enfants 0-3 ans, de l'accueil extrascolaire, de l'accueil extrascolaire flexible, des Coordinations ainsi que de l'accueil d'enfants malades (0-12 ans). Cela représente au total 130 projets et 443 lieux d'accueil selon la répartition suivante :

Répartition des Opérateurs ex-FESC 2016 selon le type d'accueil réalisé

Accueil extrascolaire	75
Accueil extrascolaire + Service d'accueil d'enfants malades à domicile	2
Accueil extrascolaire + Accueil flexible 0-3 ans	7
Accueil extrascolaire + Accueil d'urgence	4
Accueil extrascolaire + Service d'accueil d'enfants malades à domicile + Accueil flexible 0-3 ans	1
Accueil extrascolaire + Service d'accueil d'enfants malades à domicile + Accueil flexible 0-3 ans + Accueil d'urgence	3
Service d'accueil d'enfants malades à domicile	13
Service d'accueil d'enfants malades à domicile + Accueil d'urgence	2
Service d'accueil d'enfants malades à domicile + Accueil flexible 0-3 ans	1
Accueil flexible 0-3 ans	8
Accueil d'urgence	10
Coordination	4
Fédération Wallonie-Bruxelles	130

Le total des subventions octroyées en 2016 s'élevait à 32.006.189,12 € et se répartissait entre des subventions structurelles (29.269.062,93 €) et des subventions exceptionnelles (2.737.126,19 €).

¹ Fonds des Equipements et Services Collectifs



L'accueil spécialisé (0-7 ans)

Nombres, places et dépenses 2016

Nombre de SASPE autorisés, agréés et subsidiés par l'ONE	Capacité totale autorisée (places)	Capacité totale agréée et subventionnée (places)	Dépenses (EUR)
14	391	340,5	12.029.190,76

Au 31 décembre 2016, 14 Services d'Accueil Spécialisé de la Petite Enfance (SASPE)¹ sont autorisés, agréés et subventionnés par l'ONE et comptabilisent 391 places autorisées, dont 340,5 agréées et subventionnées.

La situation est identique à 2015 et aux années antérieures.

Par contre, les dépenses ont augmenté d'un peu plus de 557 000 EUR par rapport à 2015, dans le cadre du refinancement progressif du secteur et d'une indexation des subsides.

L'ONE organise par ailleurs lui-même 2 SASPE, « La Nacelle » à MONS (14 places) et « Reine Astrid » à LA HULPE (56 places).

Accueil spécialisé –répartition par Subrégion

Subrégions	Nb de services subsidiés et organisés par l'ONE	Nb de places autorisées
BRUXELLES	4	92
BRABANT WALLON	1	56
HAINAUT	4	104
LIEGE	3	128
LUXEMBOURG	2	52
NAMUR	2	29
TOTAL FWB	16	461

¹ Voir « ONE en actions » page 27



La Promotion de la santé à l'école

La Promotion de la santé à l'école a représenté en 2016 un budget total de subventionnement de : **20 188 165,29 €**

La population totale de l'enseignement obligatoire était de **909 308** élèves en 2016.

Pour les **59 724** élèves de l'enseignement organisé par le réseau de la Communauté française ce sont les CPMS-CF qui assurent les missions PSE.

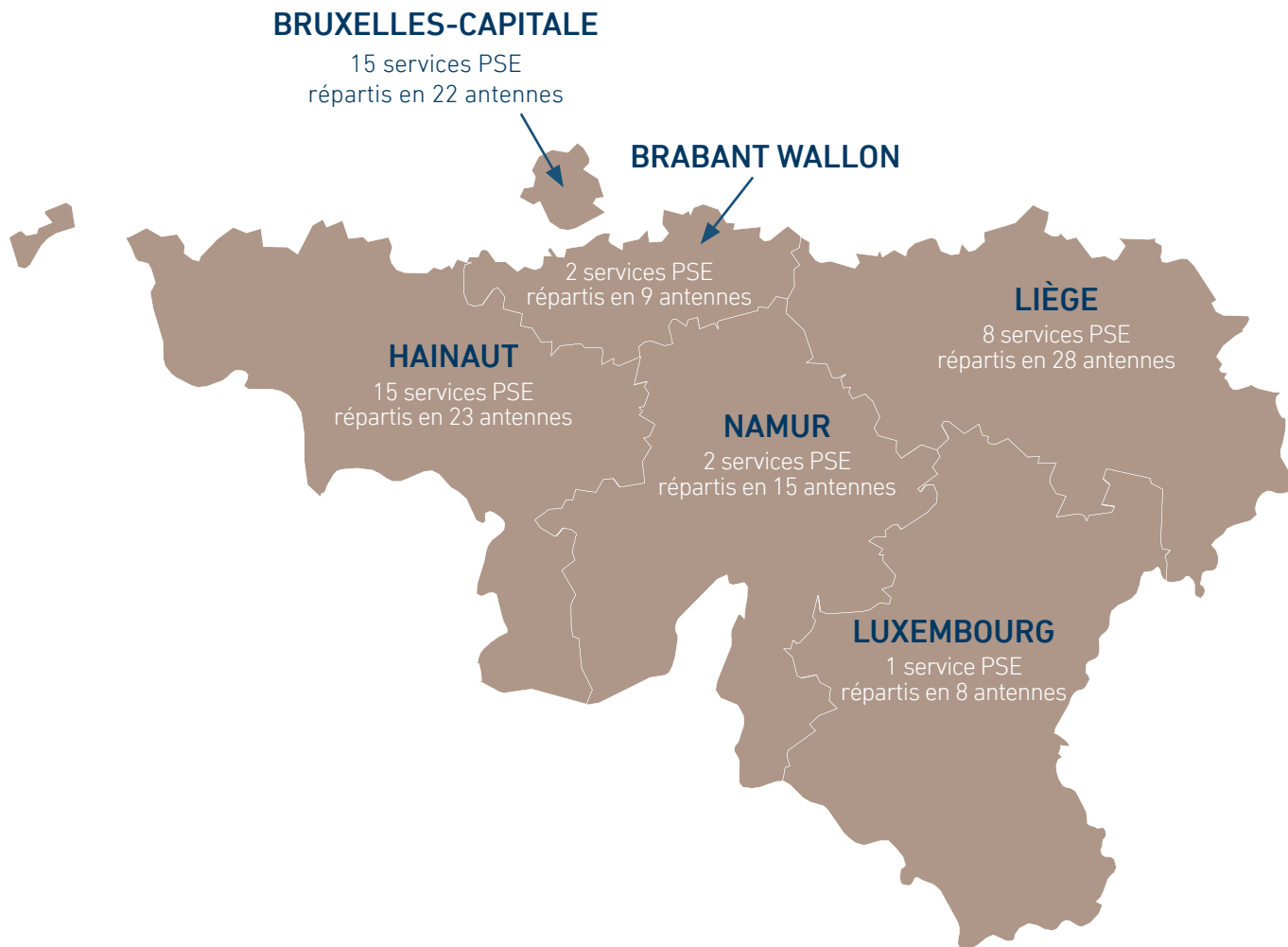
Pour le reste, **849 584** élèves :

773 971 sont directement sous tutelle des services PSE.

À ceux-ci s'ajoutent **75 613** étudiants de l'Enseignement supérieur hors Universités

Le secteur PSE emploie **884** travailleurs dans **43** services décentralisés en **105** antennes

Répartition géographique des services PSE





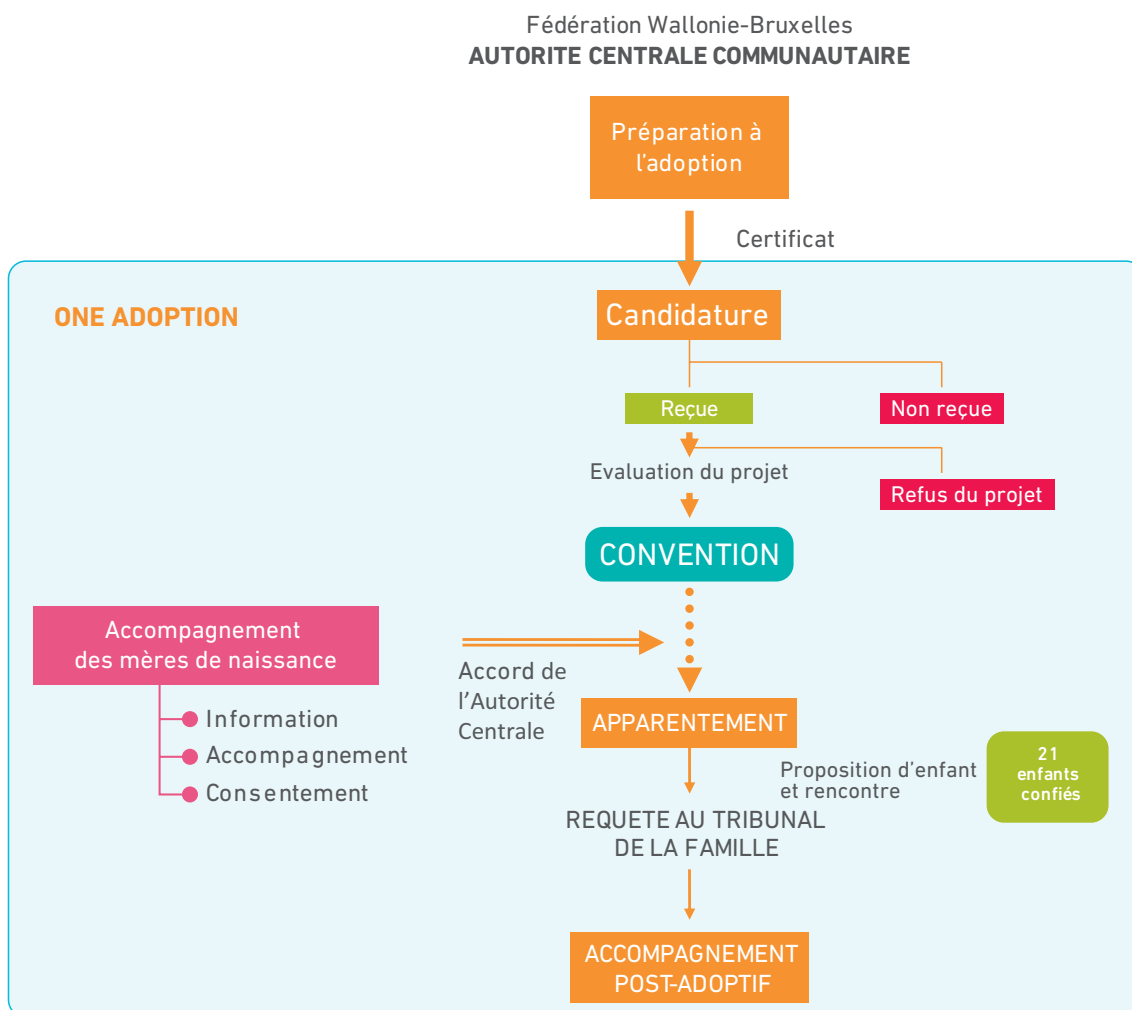
L'adoption

Le service de l'adoption intervient dans le cadre de projets d'adoption interne, c.-à-d. d'enfants qui sont nés ou résident en Belgique francophone.

La mise en œuvre des missions du service ONE Adoption relève pleinement de la prévention, l'adoption étant avant tout une mesure de protection de l'enfant : « L'adoption consiste d'abord à donner une famille à un enfant et non un enfant à une famille ».

1 La procédure d'adoption

Le schéma ci-dessous présente l'ensemble des missions relatives à l'agrément du service pour l'adoption interne et détaille également, pour les candidats adoptants, les différentes étapes de la procédure d'adoption extrafamiliale.



2 L'activité du service ONE Adoption

En 2016, le service a organisé 17 séances d'information préalable à l'attention des candidats adoptants. Cent trente-cinq (135) couples ou personnes seules y ont participé, dont 102 couples hétérosexuels, 18 couples de même sexe et 15 candidats célibataires, ce qui représente une augmentation de 50 % de participants par rapport à l'année 2015.

Le service a enregistré des dépôts de candidatures concernant 120 projets différents, émanant de 85 couples hétérosexuels (70,8 %), de 28 couples de même sexe (23,3 %) et de 7 candidats à l'adoption monoparentale (5,8 %). Comparativement à l'année 2015, on constate une augmentation du nombre de candidatures de couples hétérosexuels (44 en 2015) et de personnes qui souhaitent adopter seules (2 en 2015), le nombre de candidats en couple de même sexe restant stable (31 en 2015).

Considérant la possibilité de réintroduire sa candidature chaque mois pour les candidats non reçus, 448 dépôts de candidatures au total ont été recensés au cours de l'année 2016, ce qui représente une augmentation de 70 % du nombre de courriers de candidature réceptionnés par rapport au volume de l'année 2015.

Sur l'ensemble, on dénombre 52 candidatures reçues, dont 45 de couples hétérosexuels, 6 de couples de même sexe et 1 d'une candidate célibataire. Les candidats concernés ont ainsi reçu en 2016 un courrier les invitant à prendre part aux entretiens de l'étude psycho-médico-sociale.

Compte tenu de la planification de ces entretiens, on a dénombré en 2016 le démarrage de 40 études psycho-médico-sociales, dont 34 pour des couples hétérosexuels et 6 pour des couples de même sexe. Cinq couples (4 hétérosexuels et 1 homosexuel) ayant déjà adopté antérieurement.

S'agissant des décisions, au terme de 46 études psycho-médico-sociales (dont 13 entamées en 2015) examinées en équipe pluridisciplinaire en 2016, 25 ont donné lieu à un avis favorable, lequel a permis la signature d'une convention. Les 21 études autres ont été admises à poursuivre l'encadrement du projet. Le taux de refus après examen psycho-médico-social de la candidature s'élève donc à 45,6 % en 2016, ce qui représente une nette augmentation par rapport aux taux de refus des années précédentes (22,5 % en 2015 et 23,5 % en 2014).

Au cours de l'année 2016, 25 conventions ont été signées, dont 5 avec des couples de même sexe.

Tenant compte des 21 apparentements réalisés (dont 4 avec des enfants nés en 2015) et des 3 conventions suspendues ou résiliées en 2016, le nombre de conventions signées au 31 décembre 2016 était de 26. Nous disposons donc en fin d'année d'une réserve de 26 projets d'adoption en attente d'une proposition d'enfant, donc 21 de couples hétérosexuels et 5 de couples de même sexe.

3 Les nouveaux candidats en attente d'une proposition d'enfant

En 2016, 25 conventions ont été signées avec des familles résident tant à Bruxelles (4) qu'en Wallonie (16) et en Communauté germanophone (1).

Vingt-deux de ces couples étaient mariés au moment de l'étude psycho-médico-sociale du projet, et 3 étaient cohabitants légalement.

S'agissant de la nationalité des 50 candidats, 43 étaient de nationalité belge, 5 de nationalité française, 1 lettonne et 1 roumaine.

7 couples avaient déjà un enfant et pour 6 d'entre eux, il s'agissait d'un enfant adopté.

La totalité des candidats adoptants était en situation de disposer d'un emploi au moment de l'étude psycho-médico-sociale de leur projet.

Tous disposeraient également d'un certificat attestant d'un niveau d'études secondaires supérieures (13) ou d'un niveau d'études supérieures (37).

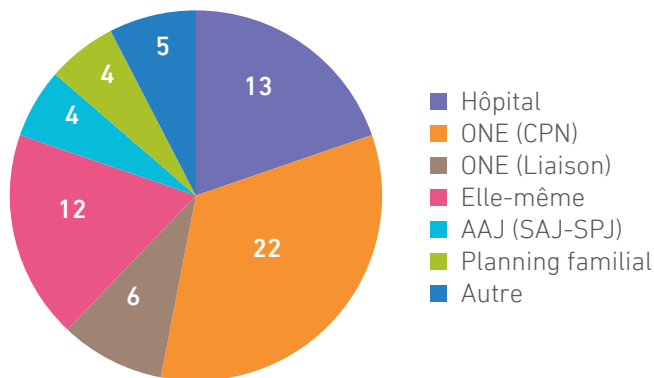
4

Les parents en réflexion sur le désir de « non-parentalité » (66 situations accompagnées)

Durant l'année 2016, 66 mères ou couples de parents de naissance ont été suivis par l'équipe psycho-sociale du service, sur l'ensemble de Bruxelles et de la Wallonie.

Accessibilité au service ONE Adoption

Provenance des situations - accès à ONE Adoption

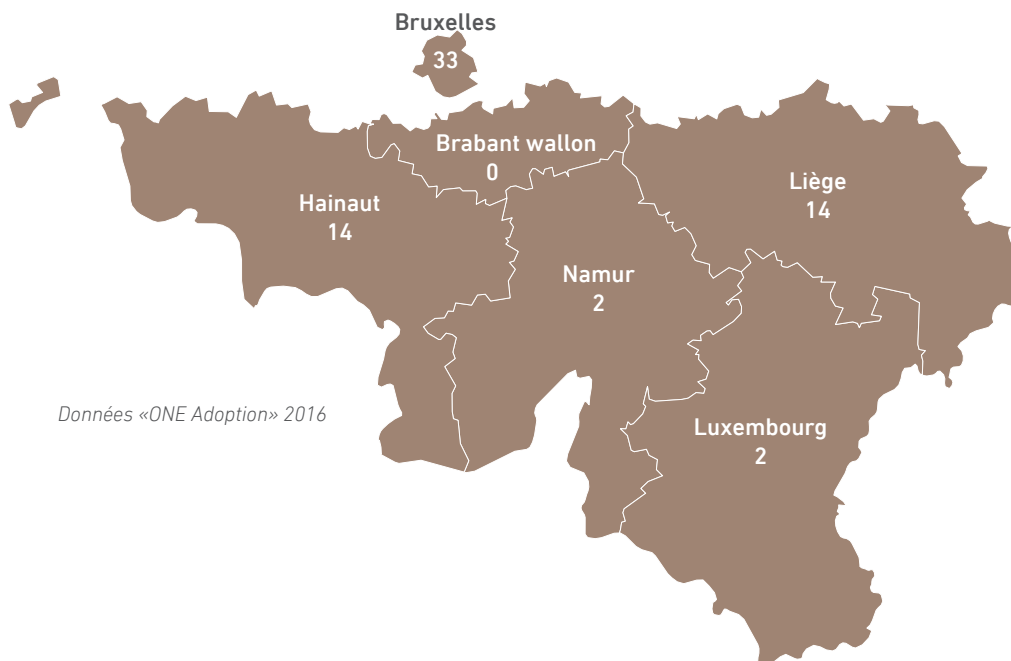


Sur ces 66 situations, 42,5 % ont été orientées par l'ONE (22 par une consultation prénatale et 6 par un service de liaison en maternité) ; 20 % (13) par l'hôpital et 18 % (12) ont pris contact d'elles-mêmes. Les autres mères ont été orientées par le SAJ, le SPJ, un CPAS, les centres de planning, une institution psychiatrique, etc.

Résidence des mères biologiques

Les mères biologiques résident à Bruxelles et en Wallonie avec une part plus importante de celles-ci en Région de Bruxelles-capitale et dans les provinces de Hainaut et de Liège.

Nombre de mères biologiques par subrégion de résidence



Données «ONE Adoption» 2016

La majorité des parents de naissance qui ont fait appel au service ONE Adoption dans le cadre d'une réflexion sur leur projet de « non-parentalité » résident dans la Région de Bruxelles, viennent ensuite les provinces du Hainaut et de Liège. Cependant, lorsqu'on met en relation le nombre de naissances survenues dans chacune des subrégions, on parvient à avoir une nuance ou des éléments de comparabilité.

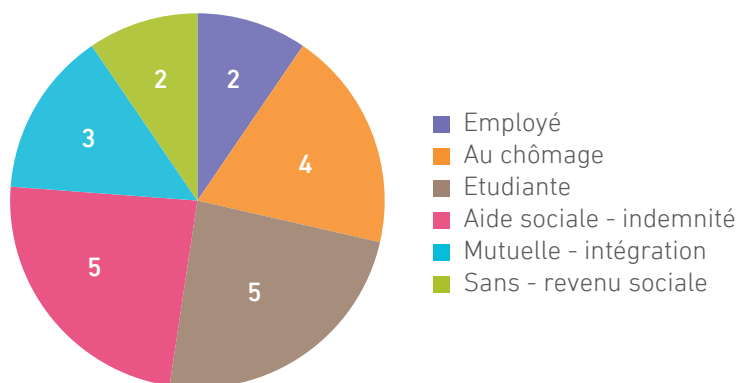
5 Les parents de naissances ayant confié leur enfant (21 parents de naissance)

Sur l'ensemble de ces situations pour lesquelles une information et un accompagnement ont été dispensés, 21 ont abouti à un projet d'adoption, dont 17 avec consentement. Sur les 45 autres mères ou couples accompagné(e)s, 37 sont revenus sur leur projet de confier l'enfant à l'adoption et 8 situations étaient toujours en cours de suivi, dont une orientée vers le service Emmanuel Adoption.

Ces mères étaient âgées entre 16 et 39 ans, avec une moyenne de 25 ½ ans. Douze d'entre-elles étaient célibataire et 8 vivaient en couple.

Pour ce qui concerne la situation socioprofessionnelle des mères de naissance, 3 ont déclaré avoir un travail (dans 1 cas, non déclaré) ; 5 étaient aux études ; 4 bénéficiaient d'allocations de chômage et 5 d'une aide sociale ; et 3 étaient sans revenus.

Situation socio-professionnelle des mères qui ont confié leur enfant à l'adoption



Les mères de naissance ayant confié leur enfant sont des mères de nationalité belge (14/21), d'une des nationalités de l'Union européenne - 28 pays (3/21), trois de nationalité extra-européenne (Afrique et Moyen-Orient).

Elles ont eu durant leur grossesse un suivi prénatal qualifié de régulier pour 2 d'entre-elles, et bref ou tardif pour 11 d'entre-elles. Pour 8 mères, aucun suivi de la grossesse n'a été effectué.

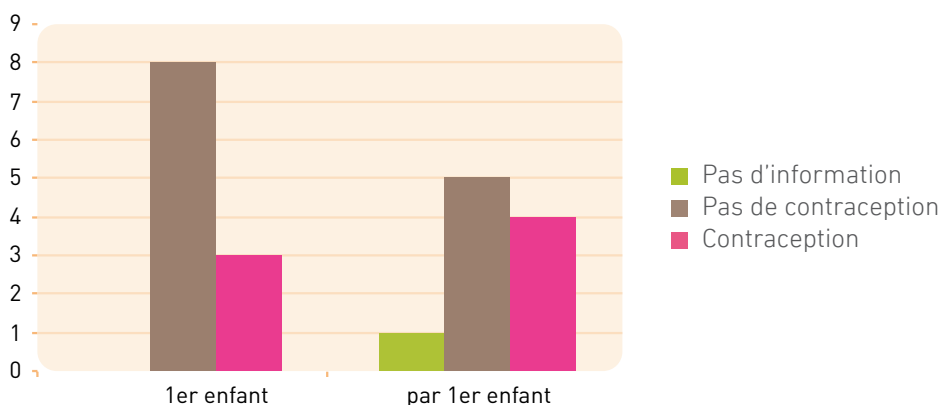
Sur les 21 situations, dix ont été prises en charge avant la naissance de l'enfant (dont 9 après 6 mois de grossesse), dix autour de la naissance, une au 2e mois de l'enfant.

Onze mères avaient déjà un ou plusieurs autre(s) enfant(s) que celui confié à l'adoption, tandis que pour les 10 autres, il s'agissait d'un premier enfant.

Treize de ces femmes ont déclaré ne recourir à aucun moyen de contraception.

Parmi ces femmes, une seule a présenté un profil de toxicomanie.

Utilisation de contraception et nombre d'enfant de la mère



6**Les enfants confiés en 2016 : L'apparentement (21 enfants confiés)**

En 2015, 21 enfants ont été confiés à des candidats adoptants. Ce nombre représente 71 % de l'ensemble des adoptions internes réalisées en 2016 en Belgique francophone.

Des 21 situations de familles de naissance qui ont conduit à l'adoption d'enfants, quatre ont été concrétisées dans le cadre d'une mesure de placement prise par un juge de la jeunesse.

Sur les 21 enfants confiés, 2 l'ont été à des candidats en couple de même sexe et 19 à des candidats en couple hétérosexuel.

Les enfants confiés en adoption étaient âgés, en moyenne, de 120 jours (4 mois), le plus jeune était âgé de 2 mois et demi et le plus âgé de 7 mois et demi. Ils étaient majoritairement de sexe féminin (76,2 %), soit 16 filles et 5 garçons.

7**Le suivi post adoptif**

En 2016, le service de l'adoption a assuré l'accompagnement post-adoptif obligatoire pour 30 familles, et ce à l'occasion de 47 visites réalisées à domicile.

Par ailleurs, 24 programmes d'accompagnement obligatoire ont été clôturés par la présence du service aux audiences des adoptions concernées.

Au-delà de cet accompagnement obligatoire, un accompagnement a été assuré pour 10 familles adoptantes au-delà du prononcé du jugement, occasionnant un total de 16 rendez-vous.

8**La recherche des origines**

Les familles suivies dans une démarche de recherche des origines étaient au nombre de 7 et 22 entretiens en lien avec les origines ont été menés et encadrés.



L'action enfance maltraitée

Depuis le début de cette année 2016, les équipes SOS Enfants bénéficient d'un nouveau programme de recueil de données statistiques, dénommé IMISOS. Ce programme montre toute son utilité puisqu'il permet une plus grande fiabilité statistique à différents niveaux : un encodage plus homogène par les équipes SOS Enfants grâce à des définitions communes données aux items encodés, un encadrement plus important dans la méthodologie d'utilisation de l'application...

Le nouveau programme statistique permet en outre la récolte de nouvelles données en matière de prise en charge de l'enfance maltraitée qui, nous l'espérons, pourront faire évoluer les connaissances, et à terme, la qualité et l'efficacité de la prise en charge des enfants victimes ainsi que de leur famille.

Dorénavant, il sera plus difficile de comparer avec les données des années précédentes puisque la méthode de récolte des données diffère à partir de cette année 2016. Les comparaisons énoncées devront dès lors être envisagées avec la plus grande prudence.

Rappelons finalement que bien que les données récoltées par les équipes soient plus fiables à partir de cette année 2016, elles ne représentent pas la réalité de la maltraitance infantile en Fédération Wallonie-Bruxelles mais bien les situations de maltraitance dont les équipes SOS Enfants ont eu connaissance. Même si ces équipes sont réputées pour une telle prise en charge, il est nécessaire de considérer les situations encadrées par d'autres professionnels ne référant pas à SOS Enfants, voire celles qui demeurent dans la sphère privée. Nous devons obligatoirement tenir compte de ce biais statistique et être au fait que l'impact de ce « chiffre noir » est difficilement mesurable.

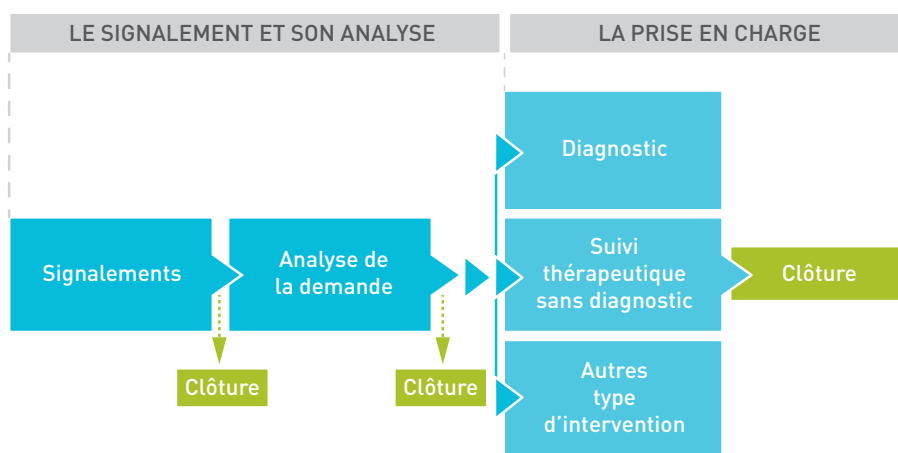
1 Du signalement à la prise en charge

Un schéma explicatif est proposé afin de mieux cerner le cheminement des demandes qui parviennent aux équipes SOS Enfants, de leur signalement à leur éventuelle prise en charge.

Globalement, **8605 situations** ont été **traitées** durant l'année 2016 par les équipes. Derrière ce chiffre, nous entendons les situations en cours à un moment donné de l'année 2016.

Cette nouvelle manière de comptabiliser les situations inclut l'ensemble du travail réalisé par les équipes en 2016, peu importe l'état d'avancement du dossier au sein de l'équipe au moment du relevé statistique.

Le traitement des questions plus spécifiques (liées à une phase précise de la prise en charge) peut dès lors se baser sur un chiffre différent selon les éléments que l'on cherche à mettre en évidence.



En 2016, 5167 signalements¹ (effectués par téléphone, courrier, mail, voire plus exceptionnellement en personne) ont été réalisés auprès des 14 équipes SOS Enfants de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le signalement est l'acte de communication au cours duquel une personne (professionnel ou non-professionnel) formule une demande, signale une inquiétude, un acte de maltraitance ou un risque de maltraitance auprès d'une équipe SOS Enfants.

Sur les 8605 situations traitées durant l'année 2016, 4871 ont fait l'objet d'une analyse de la demande. Cette étape correspond au moment où l'équipe s'engage dans l'analyse du signalement afin d'identifier le mode d'intervention le plus

¹ Notons qu'un enfant peut être concerné par plusieurs signalements. Les signalements ne portent ici que sur des enfants victimes. Il ne comptabilise pas les enfants à naître, anonymes ou auteurs (qui concernent au total 689 signalements en 2016), qui représente pourtant une part du travail réalisé par les équipes SOS Enfants.

adéquat. Cette phase de prise en charge débouche soit sur la clôture de la situation (avec ou non une réorientation), soit sur une prise en charge par l'équipe, qui peut être de trois types : un travail de diagnostic, un suivi thérapeutique sans diagnostic ou un « autre type d'intervention » (à savoir une prise en charge où il n'y a pas de rencontre directe de l'enfant et/ou sa famille, comme une supervision de professionnels, par exemple). Le nombre total de prise en charge s'élève à 2053.

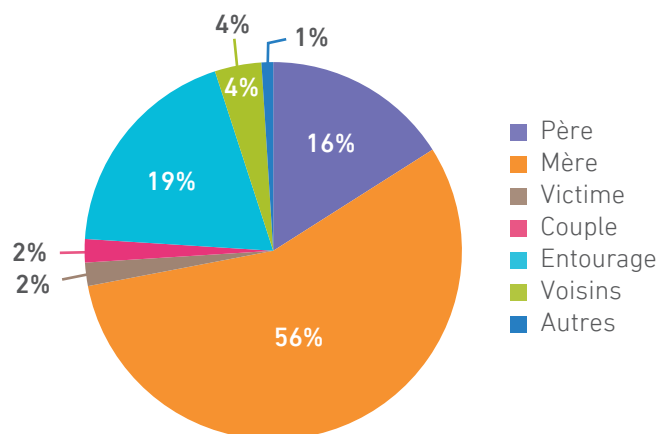
5004 situations ont été clôturées en 2016.

2 Origine des signalements

Le système IMISOS ne prend en compte que le premier signaleur, c'est-à-dire la première personne qui porte une situation à la connaissance d'une équipe. 57 % des signalements émanent de professionnels, pour 43 % de non professionnels parmi les 8605 situations analysées. Pour moins d'1 % des signalements, il n'a pas été possible d'identifier le signaleur.

Avec les réserves nécessaires en raison du changement de système de récolte de données, cette répartition reste plus ou moins équilibrée d'année en année. Les équipes sont à la fois identifiées par le réseau et par les particuliers. Cette moyenne cache cependant toujours des nuances entre certaines équipes davantage identifiées par un réseau de professionnels et d'autres, plutôt reconnues par les particuliers.

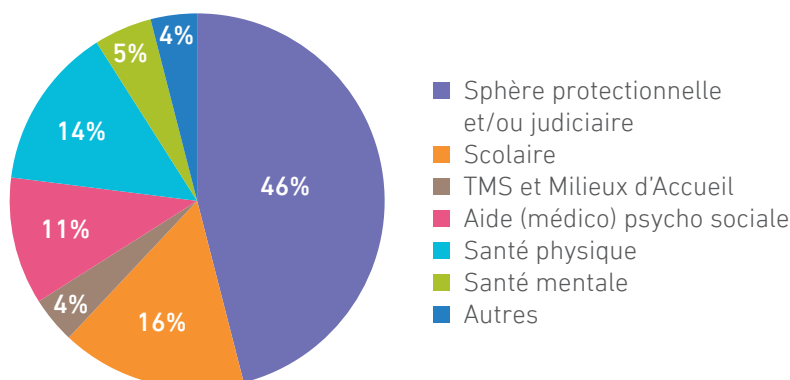
■ Les signalements non professionnels



Les mères représentent toujours la part la plus importante des signaleurs non-professionnels (56 %), suivie du père et de l'entourage familial et amical de l'enfant (grands-parents, famille élargie, fratrie, beaux-parents, amis...).

Retenons que derrière tout signalement non professionnel peut se cacher l'intervention d'un professionnel qui conseille à une personne de prendre contact avec une équipe SOS Enfants. Ce professionnel est alors considéré comme l'« envoyeur » vers une équipe SOS-Enfants. Nous aborderons ce point infra.

■ Les signalements professionnels



La sphère protectionnelle et judiciaire, qui regroupe globalement le SAJ, le SPJ, le parquet, le tribunal de la jeunesse et la police, représente la moitié des signaleurs professionnels (nous comptabilisons 65 % pour le seul SAJ parmi cette même catégorie). Le protocole de collaboration entre les services de l'Aide à la Jeunesse et les équipes SOS Enfants ainsi qu'un travail constant du secteur afin de renforcer leurs collaborations semblent toujours porter ses fruits.

Le secteur scolaire (école, PMS, PSE...) reste un signaleur majoritaire auprès des équipes SOS Enfants puisqu'il constitue la deuxième grande catégorie de signaleurs professionnels. Ce constat se comprend par le fait que l'école constitue un lieu important dans la vie d'un enfant dans lequel il passe de longs moments. Le fait que ce type de service s'oriente vers SOS Enfants plutôt que vers d'autres types de services s'explique certainement en partie grâce au travail de sensibilisation réalisé par certaines équipes SOS Enfants et le réseau (via les Commissions de coordination de l'aide aux enfants victimes de maltraitance, par exemple) dans le secteur.

Le secteur de la santé physique (hôpitaux, médecins généralistes...) représente 14 % des signalements. Les signalements émanant de ce secteur restent assez faibles dans un secteur pourtant fréquemment confronté à la problématique de la maltraitance mais ne relayant pas forcément vers les équipes SOS Enfants.

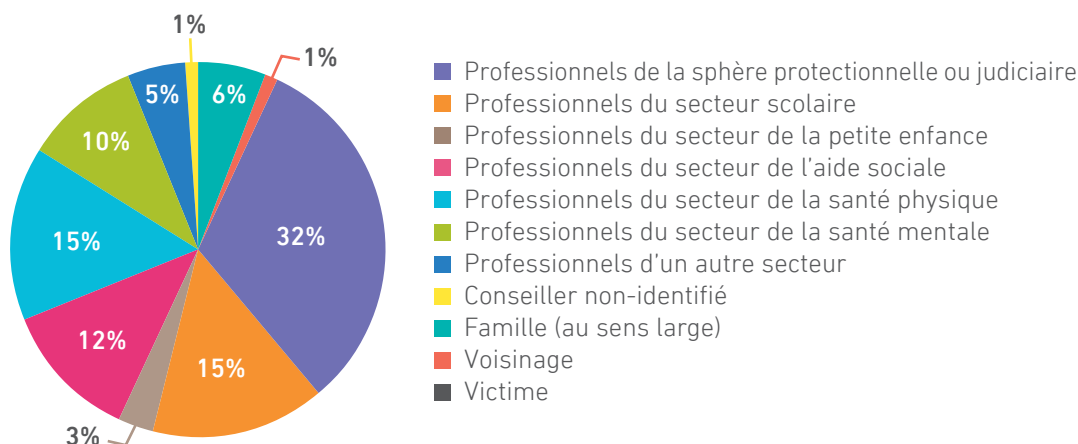
Enfin, les secteurs de l'aide psycho-médico-sociale, de la santé mentale et de la petite enfance regroupent ensemble un peu plus de 20 % des signalements émanant de professionnels.

■ Les envoyeurs

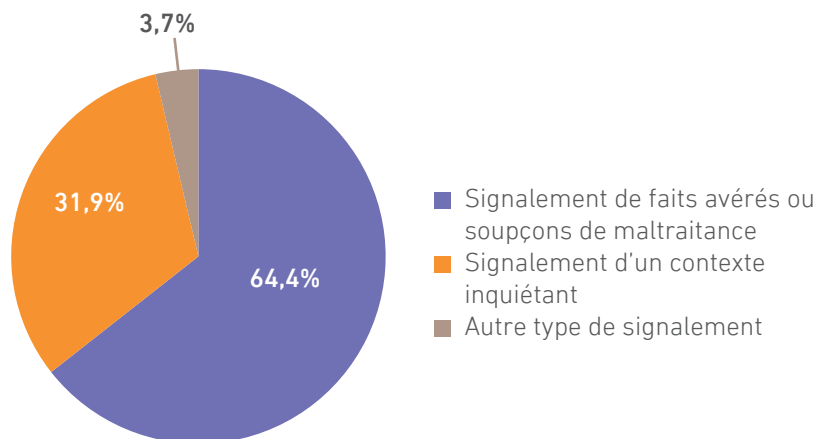
Il est intéressant d'envisager qui peut être à l'origine d'un signalement auprès d'une équipe SOS Enfants, c'est-à-dire de se concentrer sur la personne qui a conseillé à une autre personne de signaler une situation auprès d'une équipe SOS Enfants. On parle alors d'« envoyeur ».

Sur les 8605 situations recensées, 1508 signalements ont été orientés par un envoyeur. Seul 6 % concerne des envoyeurs non professionnels (c'est majoritairement un ami qui conseille au signaleur de contacter une équipe SOS Enfants). Du côté des professionnels, nous retrouvons le même type de proportion entre les professionnels qui signalent et ceux qui conseillent de signaler à une équipe SOS Enfants. Quelques nuances sont cependant intéressantes à apporter, à savoir une proportion moins importante de la sphère protectionnelle ou judiciaire, plus importante de la santé mentale et, dans une moindre mesure, de l'aide psycho-médico-sociale et de la santé physique. Au sein même de la sphère protectionnelle et judiciaire, la part du SAJ (40 %) est plus faible que pour les signaleurs et celle de la police (26 %) apparaît beaucoup plus importante.

Origine du premier conseil vers les équipes



Catégories principales de signalements



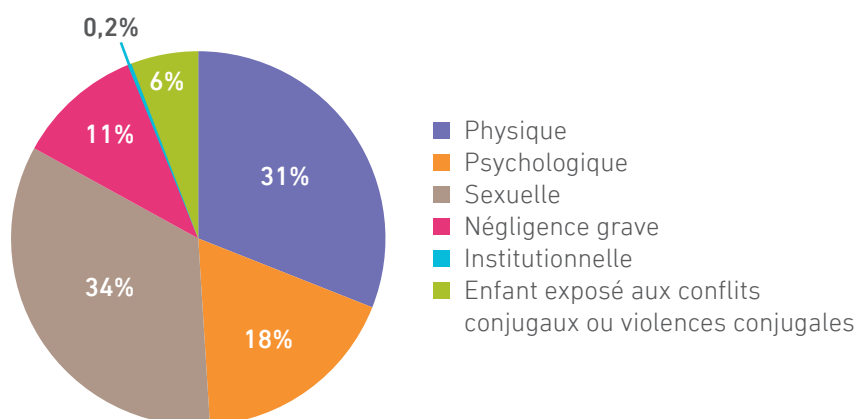
64,38 % des signalements reçus par les équipes SOS Enfants portent directement sur une situation de maltraitance, suspectée ou avérée. 31,90 % concerne un contexte inquiétant, c'est-à-dire une situation où aucune maltraitance n'a été constatée mais le contexte dans lequel les enfants vivent est préoccupant et peut avoir, dans certains cas, des conséquences à long terme sur leur développement : des parents qui, confrontés à leurs propres difficultés (précarité économique, immaturité parentale, toxicomanie, etc.), ne sont pas en mesure de subvenir adéquatement aux besoins de leur enfant ; des parents qui prennent leur enfant à témoin dans le cadre d'une séparation ou lors de violences conjugales ; etc. Enfin, 3,72 % des signalements concernent une demande d'avis ne portant pas sur une question de maltraitance, comme une demande de suivi thérapeutique, par exemple.

Parmi les situations signalées comme relevant de la maltraitance, ce sont les maltraitements sexuelle et physique qui prédominent, suivies de la maltraitance psychologique, de la négligence grave et des enfants exposés aux conflits conjugaux ou aux violences conjugales. Cette dernière catégorie est désormais considérée comme une catégorie de maltraitance lorsque le conflit est jugé exacerbé par les professionnels (c'est-à-dire lorsqu'il dégénère en agressions de la part de l'un, voire des deux partenaires) ou lorsqu'il y a de la violence conjugale.

Sur les 5539 situations rapportées portant sur de la maltraitance, 6398 maltraitements ont été signalés, un signalement pouvant porter sur un enfant victime de plusieurs maltraitements. Il est dès lors difficile de comparer ces pourcentages aux données de l'année passée, où seules les maltraitements principaux signalés étaient reprises.

Notons que sont répertoriées ici les maltraitements sur base de la manière dont elles sont énoncées par les signaleurs et sur la manière dont celles-ci peuvent déjà être interprétées par une équipe SOS Enfants au moment du signalement.

Type de maltraitance évoquée par le signaleur

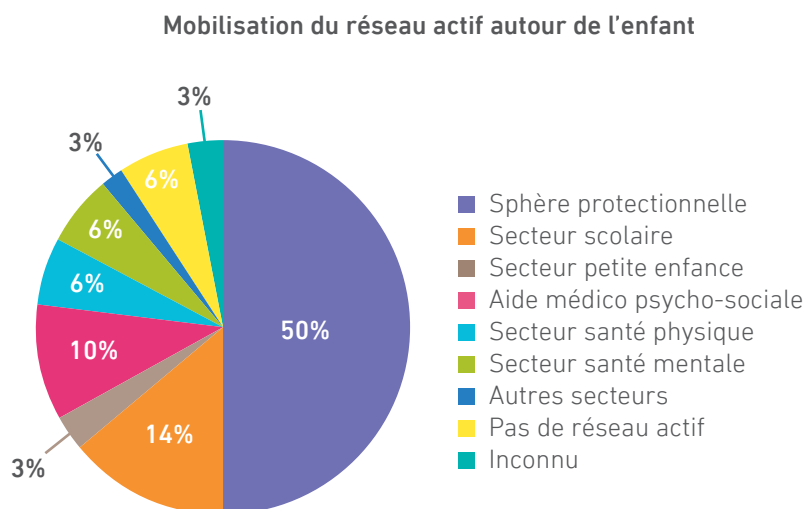


4 L'analyse de la demande

Lors de l'analyse du signalement, l'équipe SOS Enfants explore notamment le réseau de professionnels entourant l'enfant.

Le schéma ci-dessous reprend la répartition de ce réseau. Sa lecture est intéressante puisqu'elle montre à nouveau la place prédominante du secteur protectionnel et judiciaire (parmi ce secteur, dans 40 % de ces situations le SAJ est présent, dans 17 % pour le SPJ). Les chiffres montrent cependant que les équipes ne disposent que dans 14 % des cas d'informations sur le réseau scolaire au moment de l'analyse de la demande, qui constitue pourtant un acteur potentiellement présent auprès de tous les enfants de 3 à 18 ans.

Notons que dans 6 % des cas, aucun réseau n'est actif autour d'un enfant et de sa famille. Ces situations constituent une priorité pour les équipes SOS Enfants.



5 La prise en charge

Si, après analyse du signalement, l'équipe SOS Enfants estime qu'une rencontre avec l'enfant est nécessaire, elle ouvre un dossier et procède à une évaluation clinique pluridisciplinaire de la situation vécue par l'enfant. Au terme de ce bilan, l'équipe SOS Enfants est généralement en mesure d'identifier si l'enfant a subi, ou non, de la maltraitance et de quel type.

Une équipe peut également entamer directement un suivi thérapeutique si un diagnostic a déjà été posé, que ce soit par sa propre équipe, dans le passé, ou par un autre professionnel.

Enfin, nous entendons aussi par « prise en charge » les situations dans lesquelles les équipes SOS Enfants n'interviennent pas directement auprès d'un enfant et/ou de sa famille mais où elles peuvent soutenir un professionnel dans l'accompagnement d'un enfant, donner un conseil... Ces situations peuvent parfois aussi engager les équipes dans un travail de longue haleine.

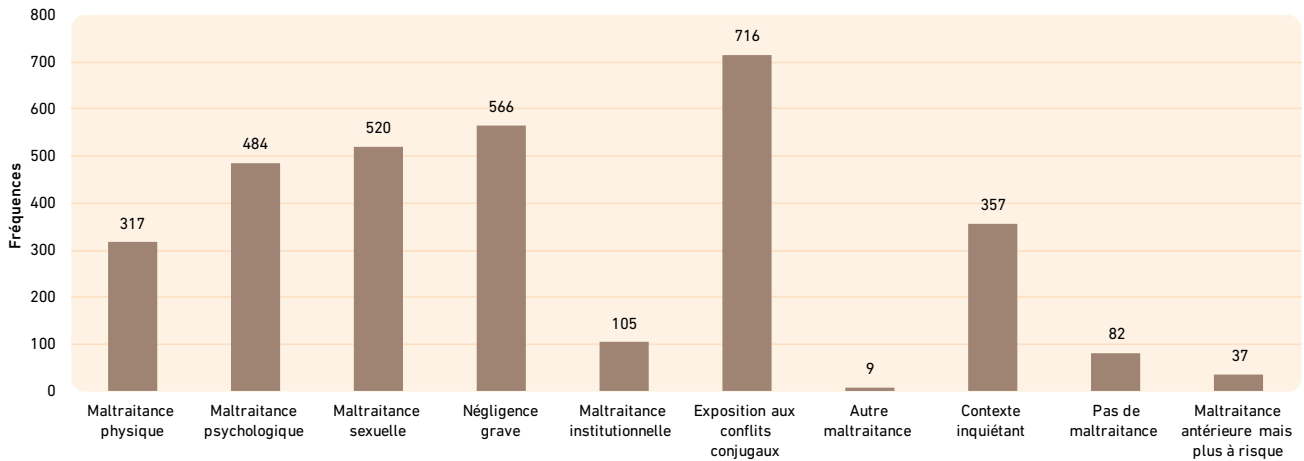
Les chiffres présentés dans ce point rassemblent ces trois types de prise en charge (N = 2053).

■ Maltraitements diagnostiqués

La maltraitance diagnostiquée découle de l'évaluation pluridisciplinaire réalisée par les équipes SOS Enfants.

Plusieurs maltraitements pouvant être diagnostiqués pour une même situation, 2717 maltraitements ont été diagnostiqués sur les 2053 interventions.

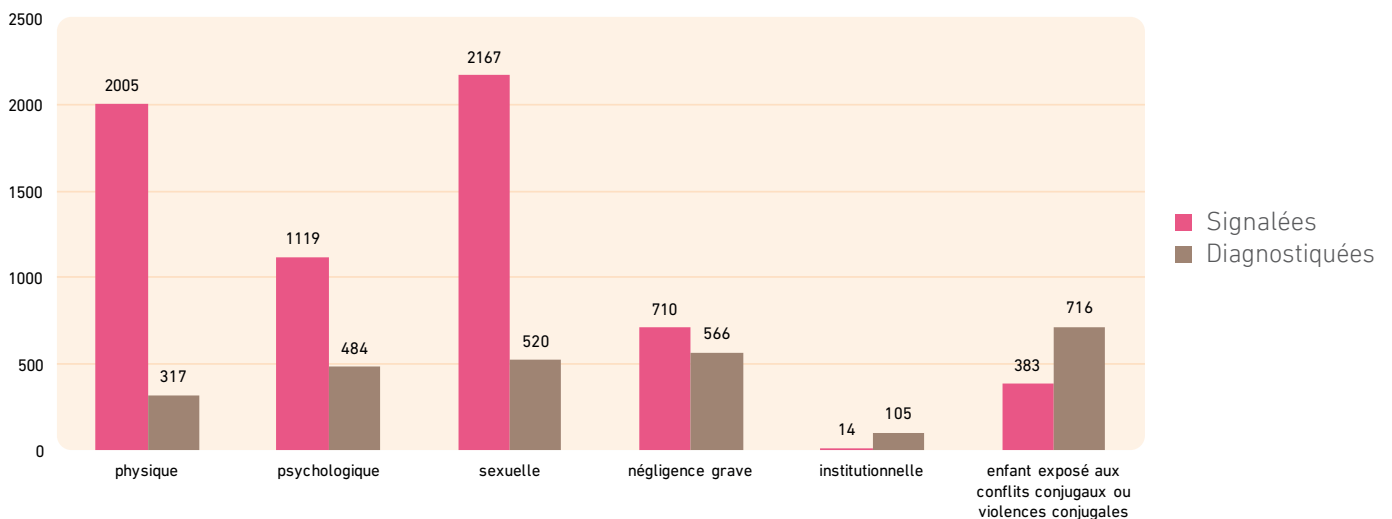
Maltraitements diagnostiqués - toute intervention



La nouvelle catégorie « violences conjugales et conflits conjugaux exacerbés » constitue la maltraitance la plus diagnostiquée (26 %). Les négligences graves représentent 21 %, la maltraitance sexuelle 19 % et la maltraitance psychologique 18 %. Enfin, la maltraitance physique représente 12 % des maltraitements diagnostiqués, et la maltraitance institutionnelle² 4 %.

Pour les 476 interventions restantes, 357 concernent un contexte inquiétant, 82 aboutissent à un constat de non maltraitance et 37 concernent une maltraitance antérieure qui n'entraîne plus de risque actuel pour l'enfant.

Comparaison entre maltraitements signalés et diagnostiqués



Le tableau ci-dessus reprend la comparaison entre les maltraitements signalés et diagnostiqués³. Il est intéressant de noter qu'en matière de maltraitance physique, psychologique et surtout sexuelle, près de la moitié des situations ne sont finalement pas diagnostiquées comme telles.

² Cause d'autres formes de maltraitance, La maltraitance institutionnelle est la répétition dans la durée au sein d'une institution d'abus symboliques, une revendication, ou la justification de faits ou d'actes psychologiques ou d'attitudes au nom de l'institution (hôpital, école, institutions psychiatriques, situation de handicap, etc.), de ses mandants, de ses représentants. cfr Conseil de l'Europe.

³ C'est la proportion, le rapport, qui importe ici puisqu'en termes de nombre absolu, il y a forcément beaucoup plus de signalements que d'interventions.

A l'inverse, les équipes diagnostiquent deux fois plus de situations concernant un enfant exposé à des violences conjugales ou à un conflit conjugal exacerbé.

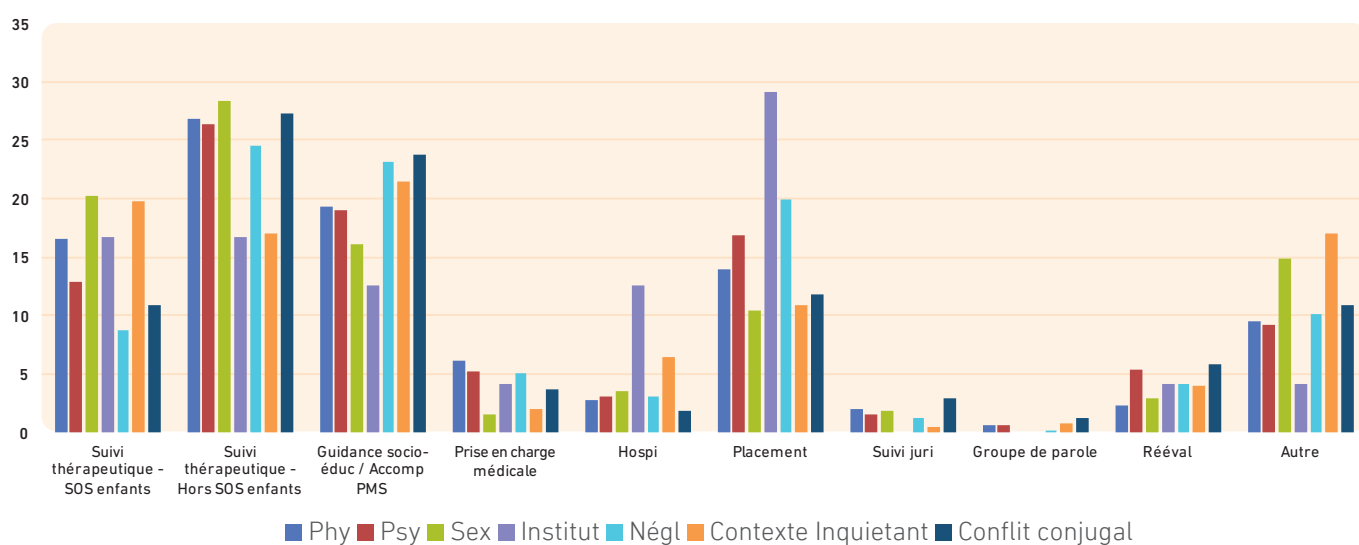
Le rapport entre négligences graves signalées et diagnostiquées est, quant à lui, plus ou moins identique.

■ Indications de prise en charge (dans le cadre d'un travail de diagnostic)

Une fois un diagnostic clôturé, l'équipe SOS décide, de manière pluridisciplinaire, quelle orientation donner à la situation afin d'assurer notamment la protection nécessaire à l'enfant ainsi qu'une éventuelle aide thérapeutique.

Le tableau ci-dessous donne une idée des mesures préconisées suite au diagnostic en fonction de la maltraitance ou du contexte inquiétant diagnostiqué⁴.

Notons que plusieurs indications sont possibles en termes de prise charge. Par exemple, on constate que pour la maltraitance sexuelle, le suivi thérapeutique (que cela soit dans ou en dehors d'une équipe SOS Enfants) constitue la mesure majoritairement proposée au terme du bilan. Pour la négligence, celle-ci débouche davantage sur la proposition d'un suivi thérapeutique hors cadre SOS ou d'une guidance socio-éducative, peut-être plus opportune pour ce type de faits. Le placement (ou l'hospitalisation) reste paradoxalement la mesure la plus proposée lorsqu'une maltraitance institutionnelle a été diagnostiquée.



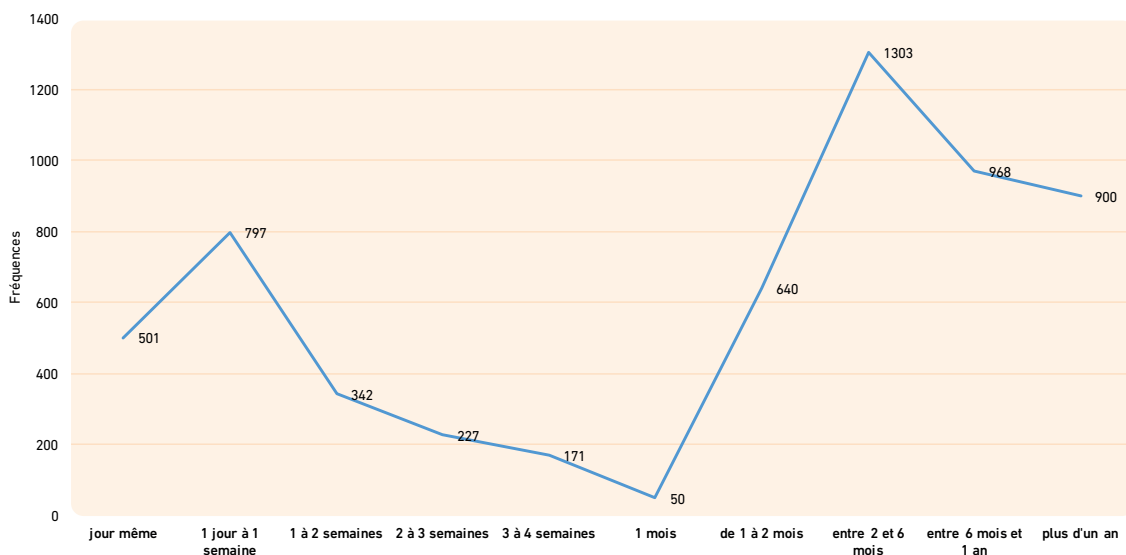
6 Clôture

La clôture correspond au moment où l'enfant et/ou sa famille n'est plus suivi par l'équipe.

Sur les 5 901 clôtures comptabilisées (5 004 en 2016 et 897 en 2017, au moment du relevé statistique), 35 % situations sont clôturées dans le mois. Les 640 situations clôturées entre 1 à 2 mois correspondent aux situations qui nécessitent un temps d'analyse plus important avant d'être réorientées ou simplement clôturées. 22 % des situations sont clôturées entre 2 et 6 mois. Le pic de clôture se situe entre 2 mois et un an (38 % des clôtures recensées). Il s'agit des situations où un travail de diagnostic a été réalisé mais également de celles où une amorce de suivi thérapeutique a pu être engagée suite à un travail de diagnostic. Les 900 (15 %) situations clôturées plus d'un an après leur ouverture correspondent aux situations faisant l'objet d'un suivi thérapeutique auprès de l'équipe, que ce soit dès le début de son intervention ou à la suite d'un travail de diagnostic.

⁴ Sur les 2053 prises en charge, 1424 diagnostics ont été réalisés.

Durée entre le moment du signalement et celui de la clôture



7 Perspectives

Cette année 2016 constitue une année test, tant pour les équipes SOS Enfants qui encodent pour la première année dans ce nouveau programme de données statistiques, que pour le service SOS Enfants qui réalise cette première analyse statistique des données, avec l'aide de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.

Nous aurons l'occasion dans les prochaines années d'explorer davantage les différentes facettes de ce nouvel outil, qui offre de grandes possibilités d'analyse non encore déployées concernant, notamment, les enfants hospitalisés pour un bilan SOS Enfants, l'analyse plus détaillée des modalités de collaboration entre les équipes SOS Enfants et le secteur de l'aide à la jeunesse...

1 Dépistage visuel

■ Bilan des dépistages en Fédération Wallonie-Bruxelles

Année	Nombre de dépistages	Dépistages Normaux	Dépistages anormaux	Dépistages douteux	Dépistages Irréalisables
2014	25 731	77 %	10,5 %	3,41 %	8,90 %
2015	29 205	74 %	11 %	4,92 %	8,69 %
2016	31 308*	74 %	11 %	5 %	9 %

Dépistage normal : Le résultat du test n'est pas perturbé.

Dépistage anormal : Le résultat du test montre une anomalie et il convient dès lors d'envoyer l'enfant chez un ophtalmologue.

Dépistage douteux : Le résultat du test présente un risque d'anomalie et il convient dès lors d'envoyer l'enfant chez un ophtalmologue.

Dépistage irréalisable : Le dépistage n'est pas réalisable car l'enfant n'est pas collaborant (pleurs, etc.). Les tests sont en général réalisés sur des enfants à partir de 18 mois).

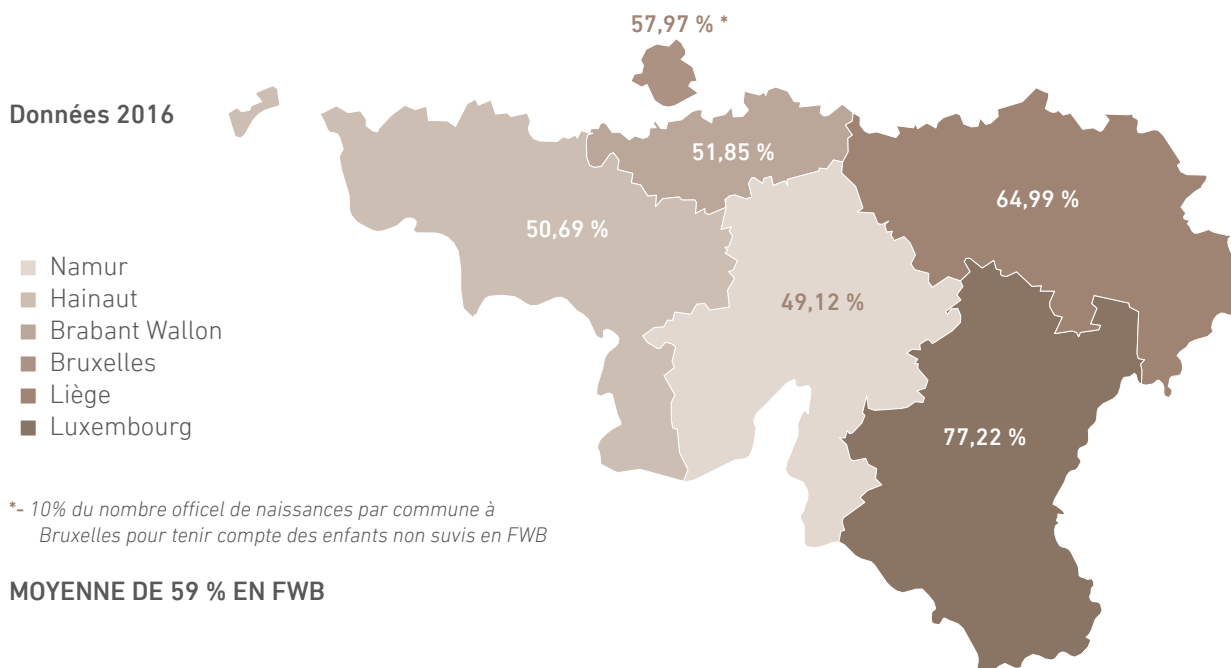
* Soit 7 % de plus par rapport à 2015. Cette situation s'explique par le fait que depuis 2015, l'ONE a recruté 3 nouveaux examinateurs qui œuvrent principalement en région bruxelloise. L'entièreté du cadre de personnel prévu en 2014 a pu être engagé et être opérationnel en 2014-2015 (¼ temps supplémentaire ont pu être engagé début 2016 comme le prévoit le contrat de gestion). Il est aussi important de noter que les secteurs ont pu mieux être répartis durant l'année 2016.

■ Nombre d'examens réalisés par province et estimation de couverture

	BW	Bruxelles*	Hainaut	Namur	Liège	Luxembourg
Nombre de naissances en 2014	3896	16663	14437	5169	11281	3160
Nombre d'enfants examinés en 2016	2020	9659	7318	2539	7332	2440
Estimation de couverture	51,85%	57,97%	50,69%	49,12%	64,99%	77,22%

*- 10% du nombre officiel de naissance pour tenir compte des enfants non suivi en Fédération Wallonie-Bxl

Dépistage visuel - estimation de couverture



■ Dépistage visuel en milieu d'accueil

Années	Nombre d'examens réalisés	En Milieu d'accueil	En consultation pour enfants	Données inconnues
2016	31.308	12.256 39%	19.052 61%	

Les séances de dépistage en milieu d'accueil ne sont organisées que dans des structures suffisamment grandes pour permettre l'examen d'au moins 8 enfants au cours d'une séance. Les enfants séjournant dans des petites structures d'accueil peuvent être examinés dans les Consultations pour enfants. De ce fait, les enfants qui sont chez des accueillants ou dans des petites structures d'accueil et pour lesquels l'examen est réalisé dans la Consultation pour enfants où ils sont parfois amenés par le personnel d'accueil sont repris dans «examinés en Consultation pour enfants».

■ Suivi des enfants chez un ophtalmologue

Depuis 2004, l'ONE enregistre les suivis des enfants dépistés et adressés aux ophtalmologues (cet enregistrement se fait de manière strictement anonyme).

Pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'ONE a donc connaissance, à ce jour, des résultats du suivi par un ophtalmologue **de 9 888 enfants** leur ayant été adressés suite au dépistage réalisé en consultation ONE ou en milieu d'accueil. Ces données sont communiquées soit directement par l'ophtalmologue traitant soit indirectement par le milieu d'accueil, par le travailleur médico-social de l'ONE ou encore par les parents.

Sur base des données actuelles, nous constatons que nous maintenons la proportion **entre 3/4 à 4/5 des enfants** envoyés chez l'ophtalmologue (suite au dépistage) pour lesquels l'anomalie est confirmée. Dans ces cas, un traitement est d'emblée prescrit à l'enfant ou l'ophtalmologue demande à revoir l'enfant dans les 6 à 12 mois.

En 2016, pour 1 163 réponses reçues, 969 (soit 83 % des anomalies) sont confirmées par un ophtalmologue. 194 (soit 17 %) ne sont pas confirmées. 363 sont à revoir (soit 31 %).

Parmi les 969 anomalies confirmées, 720 (soit 74 % enfants) se voient prescrire un traitement :

Lunettes	653
Lunettes + cache	43
Cache oculaire	11
Intervention chirurgicale	3
Autres	10

2

Plateforme d'autoformation Excellencis

Excellencis-ONE est une plateforme d'autoformation gratuite destinée aux médecins ONE (pédiatres, gynécologues, généralistes) et aux sages-femmes.

1197 médecins, sages-femmes ou infirmières y sont inscrits (chiffre de décembre 2016).

Le site propose différents modules de formation accrédités dont les thèmes sont en lien avec la pratique quotidienne des médecins ONE. Il reprend également les guides de référence de l'ONE, les brochures, les revues et documents administratifs à l'attention des professionnels¹.

Liste	Nombre d'utilisateurs Excellencis			
	16/06/2016	13/09/2016	7/12/2016	
Généralistes	772	785	816	+4%
Pédiatres	191	193	199	+3%
Médecins PSE	16	27	37	+37%
Infirmières PSE	27	59	78	+32%
Etudiants	208	215	218	+1%
Gynéco/sages-femmes	40	43	67	+56%

¹ Voir « ONE en actions » page 52

Les formations

1 Participation aux formations continues

Chaque année, les participants aux formations subventionnées par l'ONE ont l'occasion d'exprimer leurs avis quant aux conditions d'organisation et quant à l'accessibilité aux formations subventionnées par l'ONE. Les suggestions des participants sont recueillies via un questionnaire que les opérateurs diffusent lors des activités de formation et dont les données sont traitées par l'ONE.

Nombre de participants aux formations sur base des questionnaires en fonction des subrégions						
Brabant wallon	Bruxelles	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Total
1301	1530	1499	918	1027	800	7087

L'analyse des réponses (questionnaires parvenus sur les questionnaires diffusés, dont non exploitables) met en évidence :

- Plus de 80,54 % des participants du cycle 2015-2016 sont des professionnels directement en contact avec des enfants.
- Les professionnels du secteur 0-3 représentent environ la moitié des participants. Les professionnels et volontaires de l'ATL représentent 35 % des participants et 8,4 % sont issus du secteur 0-12 ans.
- Une répartition de l'offre de formation fait apparaître une diminution de l'offre subventionnée dans la région liégeoise et un investissement plus conséquent que les années précédentes dans la province du Luxembourg. On constate une concordance entre la subrégion où travaillent les professionnels et la subrégion dans laquelle la formation est organisée.

Le tableau suivant met en évidence la répartition de l'offre de formation dans les différentes subrégions en lien avec le lieu de travail des participants.

Mon lieu de travail se trouve dans la subrégion suivante								
Subrégion de la formation	Brabant Wallon	Bruxelles	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Non communiqué	Total général
Brabant Wallon	9,33%	3,05%	2,33%	0,68%	0,16%	1,65%	1,17%	18,36%
Bruxelles	0,47%	18,92%	1,12%	0,18%	0,06%	0,06%	0,76%	21,59%
Hainaut	0,48%	0,42%	18,84%	0,06%	0,07%	0,24%	1,04%	21,15%
Liège	0,14%	0,45%	0,38%	10,74%	0,23%	0,38%	0,63%	12,95%
Luxembourg	0,07%	0,04%	0,01%	0,25%	13,59%	0,31%	0,21%	14,49%
Namur	0,55%	0,59%	1,09%	0,89%	0,78%	6,77%	0,62%	11,29%
Autre	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,17%	0,17%
Total général	11,02%	23,48%	23,77%	12,80%	14,87%	9,41%	4,61%	100,00%

- Les formations les plus suivies selon les axes¹ du programme triennal 2014-2017 se répartissent de la manière suivante :

Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axes 1+2	Axes 1+3	Axes 1+4	Axes 1+5	Axes 2+3	Axes 2+4	Axes 2+5	Axes 3+4	Axes 4+5	Vide
22,3%	2,3%	1,2%	8,7%	4,5%	11,2%	5,8%	29,4%	0,8%	3%	1,8%	0,2%	5%	1,1%	2,7%

La participation à certains axes du programme triennal peut sembler assez faible. Il est nécessaire de croiser cette lecture avec un nouveau point du programme triennal, à savoir la possibilité de croiser plusieurs axes dans le programme de formation, ce que l'on peut résumer dans le tableau ci-dessus (l'association de plusieurs axes représente 58,3%). Un nombre important de formations se rapporte aux notions de base, bien que de plus en plus elles soient croisées avec une analyse des pratiques quotidiennes ou un focus particulier sur l'accessibilité ou la notion de participation.

¹ Pour mémoire : Axe 1 – notions de base ; Axe 2 – accessibilité ; Axe 3 – participation ; Axe 4 – sens des pratiques ; Axe 5 – responsabilité d'une équipe

Les profils des participants sont fort divers et recouvrent de nombreuses réalités de terrain (emplois multiples, temps partiel(s), statut(s) précaire(s), ...). Il est toutefois possible de retirer quelques informations et tendances dans le profil des professionnels ayant suivi une formation subventionnée au cours de ce cycle.

- **Répartition homme-femme** : 4,10 % hommes, 90,72 % femmes et 5,18 % de non renseignés.
- **Temps de travail** : 50,09 % des participants travaillent à temps plein, 36,54 % à temps partiel, 6 % n'ont pas répondu à la question et 7,37 % ont indiqué autre chose que temps plein ou partiel. Parmi cette catégorie autre, les personnes renseignement des statuts très précaires comme notamment des contrats de 2h/j ou le statut ALE.
- **Expérience professionnelle** : 31,91 % ont une expérience professionnelle dans le secteur d'une durée de moins de 5 ans, 25,86 % de 5 à 10 ans d'expérience, 13,16 % de 10 à 15 ans d'expérience, 23,49 % ont plus de 15 ans d'expérience et 5,56 % n'ont pas répondu à la question.
- **Principaux lieux de travail** : 37,54% travaillent dans l'accueil extrascolaire, 27,39 % en crèche, 8,34 % dans un SAEC et 5,50 % n'ont pas répondu.
- **Continuité de la formation continue** : 52,35 % des participants ont suivi une formation au cours du cycle 2014-2015, 37,89 % n'en n'ont pas suivi et 9,76 % n'ont pas répondu à la question.

Sur base des réactions des participants mais aussi des formateurs et d'autres professionnels de la petite enfance il apparait que pour être pleinement efficaces, ces formations continues doivent être longuement réfléchies, préparées, évaluées et être combinées avec des dispositifs d'accompagnement sur le terrain.

Les freins les plus fréquemment cités à la participation aux formations subventionnées par l'ONE sont :

- le manque de places et de possibilités d'inscription aux formations subventionnées ;
- le manque de reconnaissance (liée au statut) ;
- l'insuffisance d'activités proposées en soirée et le samedi (propositions d'organiser des formations uniquement le w-e) ;
- le manque d'informations quant aux besoins des professionnels (ceux qui ne viennent pas en formation).

Les participants relèvent également des facilitateurs à l'engagement en formation. Les plus cités sont les suivants:

- le fait que la formation soit proche du lieu de travail : 29,93 % des répondants ;
- le fait d'être remplacé plus facilement : 16,74 % des répondants ;
- le fait de pouvoir participer avec des collègues à une même formation : 14,54 %
- 15,42 % des répondants ne s'expriment pas à ce sujet.

Les moments consacrés à la formation continue, pour qu'ils prennent pleinement sens pour les professionnels, sont essentiels car ils leur donnent l'opportunité de s'arrêter un temps pour réfléchir seul et/ ou collectivement, à leurs pratiques, leurs valeurs et leurs représentations de l'enfant et de la famille, aux situations de travail. Ils contribuent à développer leur positionnement professionnel et à professionnaliser les actes quotidiens. Il est donc essentiel que chaque lieu d'accueil articule les « dispositifs de formation continue » à une réflexion plus globale sur le développement des compétences professionnelles et sur les possibilités de mises en pratique dans le lieu de travail de « ce qui est mobilisé » en formation (transfert des compétences dans les pratiques quotidiennes).

De façon plus spécifique, un courrier a été adressé à l'ensemble des accueillants autonomes pour les soutenir dans leur démarche de formation continue, les incitant par exemple à inscrire le fait d'aller en formation dans le règlement d'ordre d'intérieur de leur milieu d'accueil.

3

Evolution de la formation continue au fil des ans

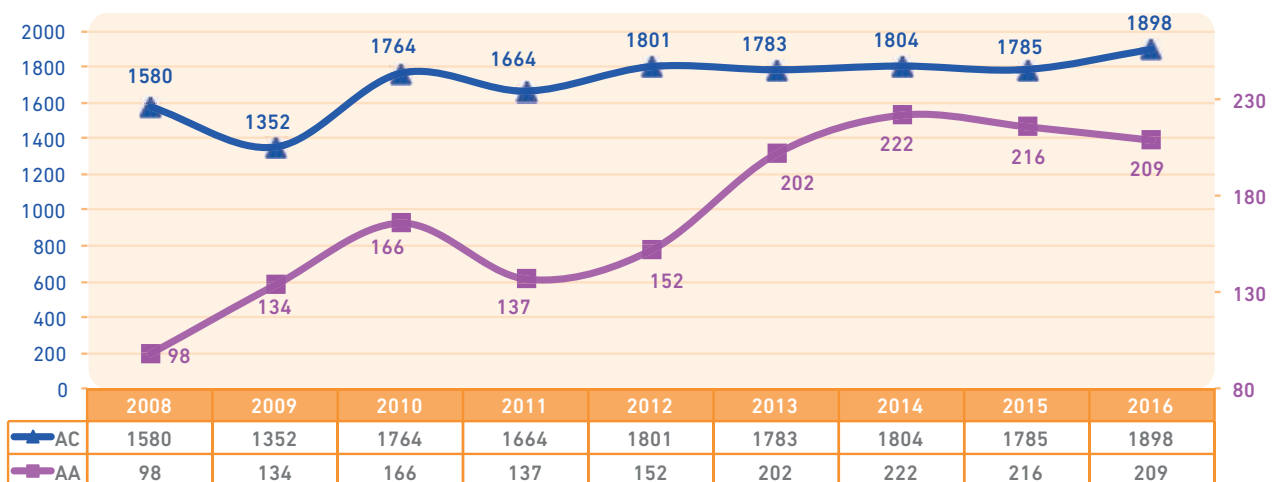
Le tableau ci-dessous montre la progression depuis 13 ans, du nombre de jours et d'opérateurs subventionnés par secteur (0-3 ans et 3-12 ans) et le montant des budgets consacrés à la formation continue.

Années	Nombre de jours (secteur 0-3 ans)	Nombre d'opérateurs Subventionnés (secteur 0-3 ans)	Nombre de jours (secteur 3-12 ans)	Nombre d'opérateurs Subventionnés (secteur 3-12 ans)	Totaux	Budget octroyé
2003-2004	456 jours	8	283,5 jours	8	739,5 jours	654 000 €
2004-2005	456,5 jours	8	455 jours	13	911,5 jours	796 226,78 €
2005-2006	466 jours	8	445 jours	13	911 jours	845 117 €
2006-2007	473 jours	8	505 jours	14	978 jours	891 852 €
2007-2008	491 jours	8	519 jours	15	1 010 jours	925 284 €
2008-2009	563,5 jours	13	682,1 jours	15	1 245,6 jours	1 222 206,25 €
2009-2010	687 jours	15	766,75 jours	20	1 453,75 jours	1 358 219,42 €
2010-2011	724,5 jours	16	753 jours	21	1 477,75 jours	1 404 713,56 €
2011-2012	706 jours	20	754 jours	25	1 460 jours	1 445 048,46 €
2012-2013	714 jours	22	803 jours	25	1 517 jours	1 366 671,45 €
2013-2014	758 jours	25	811,5 jours	22	1 569,5 jours	1 346 421,44 €
2014-2015	690 jours	25	793 jours	26	1 483 jours	1 363 778,55 €
2015-2016	758,8 jours	24	826,3 jours	23	1 585 jours	1 498 535,47 €
2016-2017	847 jours	24	825 jours	28	1672 jours	1 559 556,58 €

Une action de refinancement des activités de formation fortement sollicitée a été menée en janvier 2016. La moitié des opérateurs ont pu bénéficier de ce financement complémentaire qui au total s'élevait à 103.982,33€.

Le graphique suivant concerne le secteur des accueillants à domicile. Il montre l'évolution des demandes d'incitants sur les 9 années de mise en application de la directive concernant les incitants «formation». Cette mesure a pu faciliter la participation des accueillants autonomes aux formations.

Evolution des incitants Formations Continues sur 9 ans



AC = Accueillants Conventionnés
AA = Accueillants Autonomes



La communication avec les usagers - L'ONE à l'international

1

Le développement d'outils de promotion et d'éducation de la santé autour de la périnatalité, de la petite enfance et de l'enfance, notamment dans le cadre de la promotion de la santé à l'école

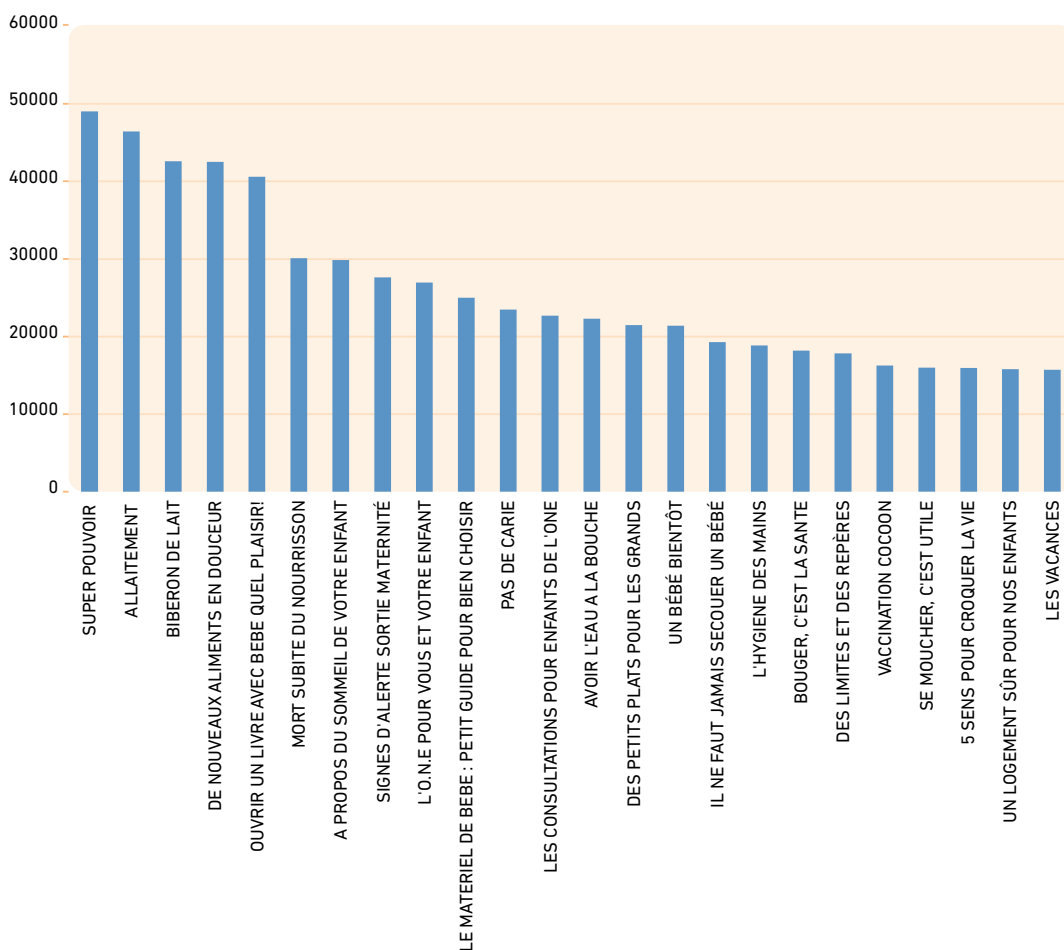
■ Les brochures d'information

Les thèmes choisis sont en lien avec la promotion de la santé de la femme enceinte et celle de l'enfant. Ces outils s'adressent principalement aux (futurs) parents. Ils véhiculent des messages de prévention tout en soutenant la parentalité à travers conseils et informations.

Une attention particulière est consacrée à l'accessibilité de l'outil : langage utilisé, présence d'illustrations et de pictogrammes, traduction dans certains cas...

Toutefois, l'accompagnement des messages par un professionnel est important pour s'assurer de leur bonne compréhension et surtout les personnaliser en fonction des particularités du contexte de vie des familles.

A titre informatif, le tableau ci-dessous montre les documents ayant été diffusés à plus de 15 000 exemplaires en 2016.

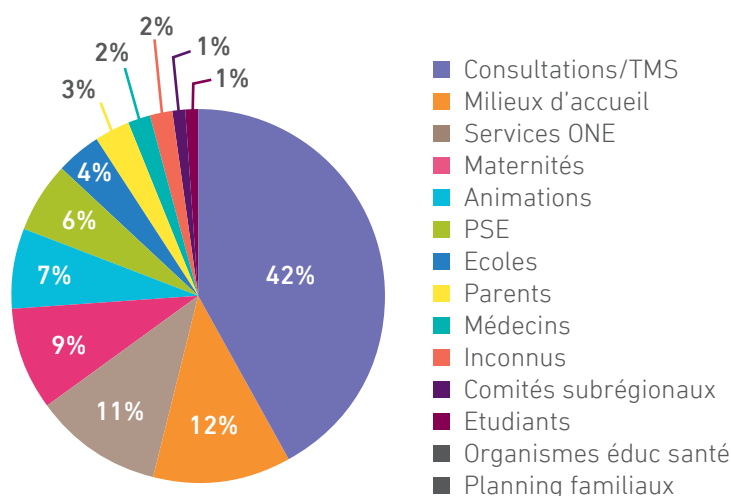


Le livre pour enfant « Super Pouvoir » et le dépliant « Ouvrir un livre avec bébé » sont des documents édités en collaboration avec la Direction Générale de la Culture. Le livre est donné gratuitement dans les consultations à chaque enfant né dans l'année et le dépliant est remis à ses parents.



Publics demandeurs

En 2016, la diffusion des brochures s'est principalement réalisée auprès de publics professionnels internes et externes à l'ONE : majoritairement via les consultations ONE et les milieux d'accueil de la petite enfance mais aussi via le secteur scolaire (écoles, PSE) et d'autres partenaires de l'ONE.



■ Les animations de terrain

Depuis plus de 20 ans, l'ONE crée et diffuse des outils d'animation destinés aux enfants entre 3 et 8 ans. Tous ces outils visent à sensibiliser les enfants (par une approche ludique et interactive) à adopter ou à renforcer des comportements favorables à leur santé. Petits jeux, grands jeux, modules...les outils sont variés ainsi que les thématiques exploitées, en lien avec les programmes de prévention mis en place au sein des consultations.

En 2016, les grands outils de type « module » ou les outils moyens sont sortis à 53 reprises.

Les grands outils d'animation

Les « grands modules » sont des structures d'animations relativement imposantes (minimum 50m²) et s'adressent pour chaque sortie à un nombre de participants variant de 100 à 400. En majorité des enfants. Ils sont utilisés dans le cadre de partenariats avec des acteurs locaux et installés pour une durée de plusieurs jours et dans de vastes locaux. Nous retrouvons parmi ces grands modules : l'Oreiller magique (sommeil), La Chenille Mystérieuse (5 sens), Mon Corps Ma Maison (le corps), BamBam (Bien-être, Alimentation et Mouvement) et La Bulle Sensorielle (grossesse et éveil de bébé in utero).

BAMBAM



Les outils d'animation de taille moyenne

Occupant moins d'espace que les grands modules, les outils de taille moyenne (de 3 à 20 m²) se présentent sous différentes formes : grands jeux, petites structures sous forme de tentes, stands.

Parmi ces outils, la Mini Bulle (grossesse), le Tunnel denti-mains propres (hygiène des dents et des mains), le Cuisi-Bain (sécurité domestique), le P'tit Oreiller (sommeil), l'Anticata (sécurité), le Lutin fûté (sécurité), la Tente parasol (contes) et « 1, 2, 3 jouons » (jeux/jouets).

Le Tunnel denti-mains propres est sorti à 14 reprises en 2016.



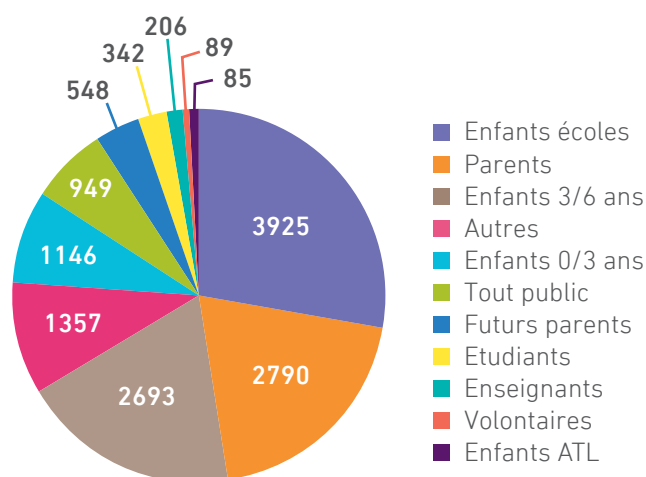
Les petits outils d'animation

Les petits outils peuvent être utilisés dans des contextes divers : dans la salle d'attente de la consultation ONE, à domicile, lors d'une soirée d'informations, etc. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer le kit bucco-dentaire, le caisson lavage des mains, les jeux de société sur l'alimentation, les jeux de cartes questions-réponses.

Au total, près de 250 sorties d'outils d'éducation à la santé ont été enregistrées sur l'année 2016.

Publics touchés

L'encodage des 186 formulaires d'évaluation (soit 76,8% des sorties d'outils) révèle que 14 132 personnes ont été impliquées et touchées par l'exploitation de ces outils.



Ces outils ont permis à près de **6 618 enfants de plus de 3 ans** de devenir acteurs de leur santé grâce à leur participation aux activités collectives d'Education à la santé proposées par l'ONE. Plus d'1/4 des publics touchés sont des parents et futurs parents.

Outre les brochures et les outils d'animation (développés dans le cadre de partenariats locaux), l'ONE promeut la diffusion d'informations (psycho-médicosociale et de soutien à la parentalité) auprès des (futurs) parents via One.be, Facebook, les Airs de familles et les webdocs.

■ Facebook

Lancement de la page Facebook (novembre 2015):

- Du 1 janvier 2016 au 31 décembre 2016 = **400 publications**
- Portée moyenne totale = **7842 personnes atteintes**
- Portée¹ moyenne des vidéos = 5826 personnes atteintes
- Portée moyenne des liens (brochure, article one.be, article partenaires...) = 8377 personnes atteintes

La croissance continue du nombre d'abonnés sur la page Facebook ONE permet de contribuer à augmenter progressivement le pouvoir informatif et le dialogue avec le public. Le taux de réponse pour les demandes adressées en privé est de 100 % avec un délai de réponse d'en moyenne 1h.

Tous ces éléments participent à rencontrer notre mission d'information auprès des (futurs) parents et à renforcer l'image de l'Office.

■ Twitter

Depuis sa création en novembre 2015, le compte @ONEenfance communique de l'information à un public de professionnels.

Avec environ **350 tweets** mis en ligne en 2016, la page Twitter de l'ONE dépasse un de ses objectifs de départ (une publication par semaine).

■ Audiences des microprogrammes « Airs de familles »

Depuis la création de la page Facebook, les microprogrammes rencontrent un succès accru. En effet, le format de ces capsules étant idéal pour le visionnage sur le web, la **somme des vues** de vidéos pour l'année 2016 s'élève à **281 800**.

■ Télévision

Depuis 2015, la RTBF a décidé de repositionner les capsules « Airs de familles » uniquement sur la Une de manière à augmenter le nombre de téléspectateurs. On peut donc constater une augmentation de l'audience cumulée par rapport aux saisons précédentes et même un rajeunissement de celle-ci. Par ailleurs, le nombre de vues des microprogrammes sur le site internet de l'ONE n'a cessé de croître depuis la création de la [chaîne ONE-YouTube](#).

■ Web (One.be + YouTube)

Depuis son lancement en 2012, la chaîne YouTube de l'ONE a permis d'augmenter de façon exponentielle la diffusion des microprogrammes « Airs de familles » de l'ONE. La consultation de vidéos en ligne est en forte croissance suite notamment à l'omniprésence des écrans (ordinateurs, tablettes, smartphones). Partant de ce constat, l'ONE a donc créé, en parallèle au site web, une chaîne sur le réseau social YouTube afin d'améliorer sa présence et sa visibilité digitale, mais aussi de développer une plus forte proximité.

Nombre de vues :

- Nombre d'abonnés au total depuis la création de la chaîne : 227 abonnés
- Nombre de vues au total depuis la création de la chaîne : 132 738 vues
- Total du nombre de vues en 2016 : **28 748 vues** (dont 4841 vues, soit 38 % du nombre total, via le site ONE.be)
- Interactions au cours de l'année 2016 : 63 personnes se sont abonnées au cours de l'année 2016 ; 45 « j'aime » ; 255 « partages » ;

¹ La portée est définie par le nombre de personnes qui ont suivies les publications diffusées.

■ Webdocumentaires

En septembre 2014, l'ONE dynamisait son offre d'informations via le web en proposant des webdocumentaires.

Statistiques de fréquentation 2015-2016 des webdocs :

- Plus de 12 887 utilisateurs
- 25 % reviennent fréquemment
- Durée moyenne des sessions : 1min 24sec
- Depuis mars 2015, date à laquelle des modifications ont été apportées pour améliorer l'accessibilité à l'information au départ d'ONE.be, on constate que l'audience a augmenté sensiblement passant d'une moyenne de 45 visites quotidiennes, à **95 visites quotidiennes** (chiffres fin 2015).

Sur les **17 054 visionnages annuels** des webdocs ONE, principalement :

- 2 988 proviennent d'ONE.be
- 6 814 proviennent d'un moteur de recherche
- 3 502 proviennent des réseaux sociaux dont 2 805 de Facebook
- 2 503 écrivent directement l'adresse www.airdefamilles.be dans leur navigateur web

■ Audience d'ONE.be

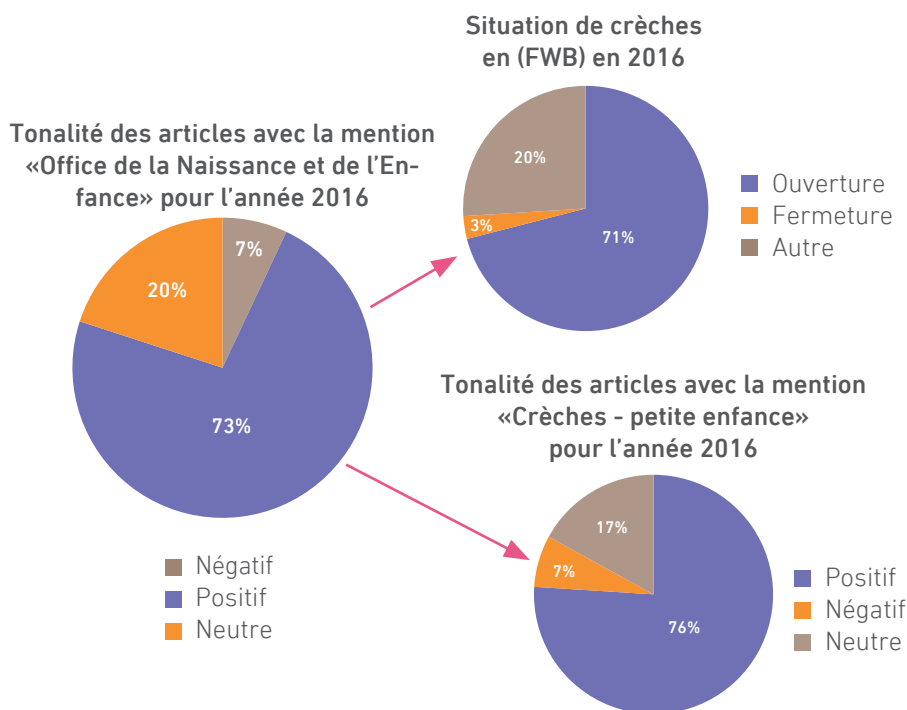
En 2016, le site de l'ONE a enregistré **524 948 sessions pour 317 555 utilisateurs**. Parmi les sessions enregistrées, on compte 303 325 nouveaux utilisateurs (57,78 % du chiffre total) et 221 623 utilisateurs « fidèles » revenant sur le site web (42,22 % du chiffre total de sessions). Petit bémol : le taux de rebond est anormalement élevé (42,35 %). (source : Google Analytics).

■ L'ONE dans la presse

En 2016, 36 articles se référant à la thématique hebdomadaire abordée dans les capsules « Air de familles » ont été publiés dans le Soirmag. Cela représente un lectorat de 400 000 lecteurs via le Soirmag et l'application Soirmag+, qui rend accessible le contenu sur tablettes et mobiles.

Dans la presse quotidienne francophone, nous avons dénombré **300 articles** où l'ONE est mentionné durant l'année 2016.

Le nom complet de l'institution « Office de la Naissance et de l'Enfance » n'est quant à lui mentionné que dans 30 articles. Comme le montre le graphique ci-dessous, ces articles reflètent majoritairement une tonalité positive pour l'ONE.



Les crèches sont mentionnées dans 152 articles où il est majoritairement question d'ouvertures.

L'ONE participe également à des colloques (en Belgique et à l'étranger), mettant ainsi en exergue son expertise sur les matières liées à l'enfance en FWB.

L'ONE a été présent à de nombreux colloques, séminaires, formations à l'étranger afin de présenter son action, ses missions, son offre de service mais aussi parfaire son expertise. La diversification de cette présence des agents de l'ONE permet d'améliorer la visibilité institutionnelle de l'ONE.

Au total 108 jours ont été passés à l'étranger pour 47 déplacements, soit une moyenne de 2,3 jours par mission/formation.

Le budget est majoritairement consacré aux formations et missions à l'étranger et à l'accueil de conférenciers étrangers en Belgique.

■ Eurochild²

Le temps de travail consacrés par l'ONE en 2016 à la préparation, à la présence et au suivi de la conférence Eurochild, a pu être estimé à un montant équivalent à 31 000 euros. Cette somme a permis à Eurochild d'obtenir un co-financement européen pour la conférence 2016.

² Voir « ONE en actions » page 66